

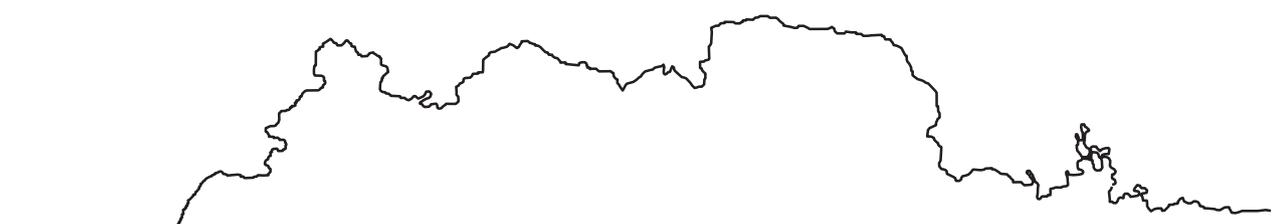
Document d'objectifs

2009 - 2013

Conservatoire Régional des ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN

Patrimoine naturel

Pelouses et landes serpentiniques
du sud de la Haute-Vienne



I. HABITATS NATURELS ET MILIEUX

Actuellement, il n'existe pas dans la nomenclature CORINE Biotopes de descriptions spécifiques et exactes des groupements végétaux identifiés sur ces affleurements. Les codes CORINE utilisés pour définir les habitats sont utilisés par défaut.

Les habitats identifiés ci dessous et les fiches milieux ci - après sont extraits de *l'Etude botanique des massifs serpentiniques du Limousin*, travail mené à bien par M HENNEQUIN E. du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin en partenariat avec M BOTINEAU M. du Laboratoire Botanique et de Cryptogamie de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Limoges.

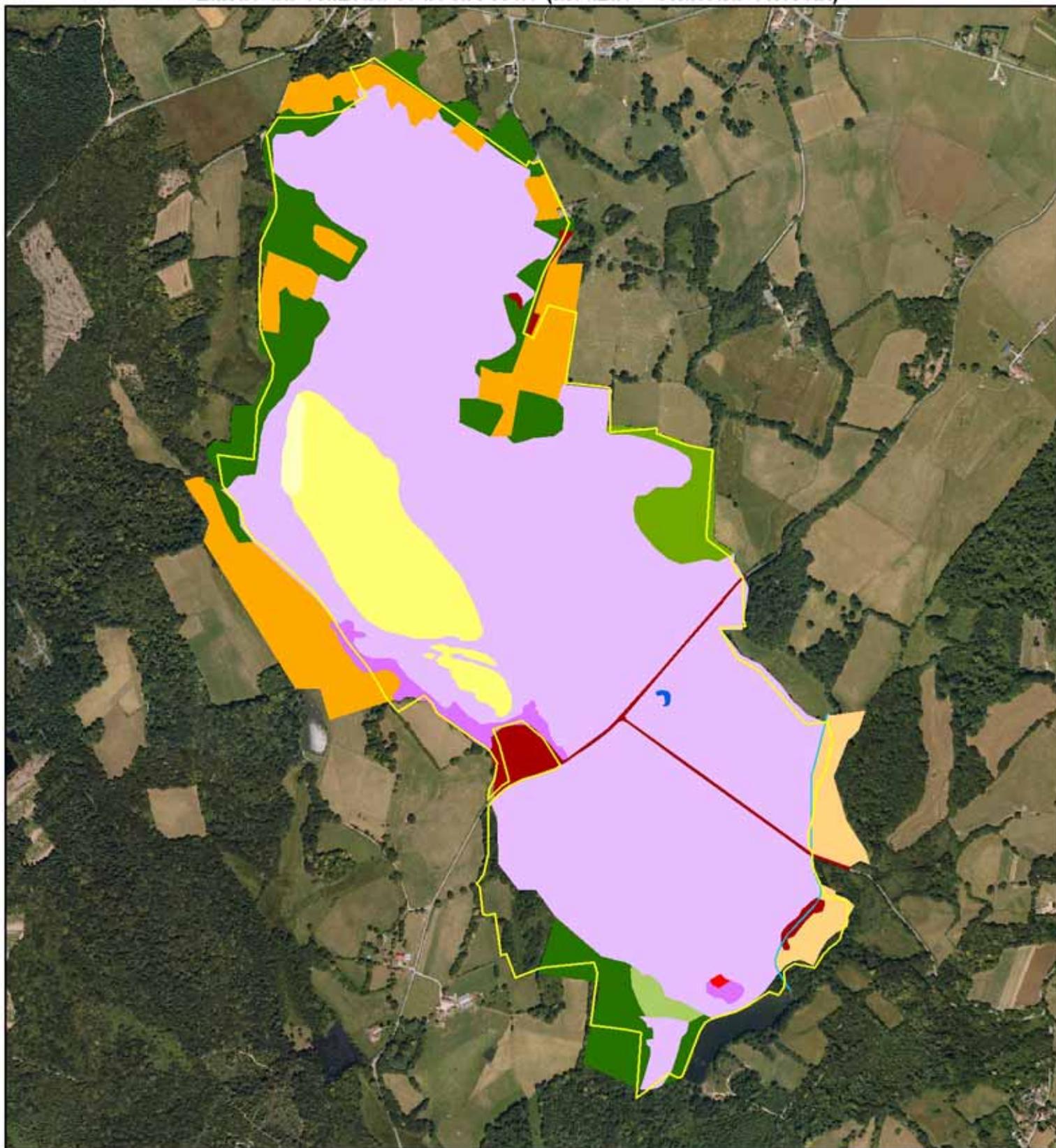
La comparaison demandée en Comité de Pilotage du site fait apparaître des différences significatives, entre les valeurs surfaciques calculées en 2002 et 2009.

Il convient ici de relativiser les informations et toutes tentatives d'analyses à la lumière des éléments suivants :

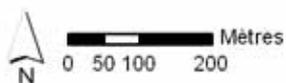
- Les périmètres de travail, 2002 et 2009, sont différents. Le périmètre 2009 est plus grand que celui de 2002. Les contours des affleurements ont été retravaillé, et soumis à la l'approbation du Comité de Pilotage.
- Entre 2002 et 2009, le cadre méthodologique de cartographie des habitats a changé. Une méthodologie nationale établie par le Muséum d'Histoire Naturelle et les Conservatoire Botanique est imposé au maître d'œuvre en charge de la cartographie. Autant que faire se peut, cette méthodologie a été suivie par le CREN Limousin pour la rédaction de ce document d'Objectifs.
- Enfin, la connaissance scientifique sur les habitats a évolué entre 2002 et 2009. Certains habitats ont ainsi été cartographiés différemment malgré leur relative stabilité écologique.

| CODE_CB | LIB_CB | STATUT | CODE_N2000 | LIB_N2000 | surface (périmètre 2002) | surface (périmètre 2009) |
|---------|---|--------|------------|--|--------------------------|--------------------------|
| 22.12 | Eaux mésotrophes | | | | 0,38 | 1,74 |
| 24.11 | Ruisselets | | | | 0,38 | 0,98 |
| 31.12 | Landes humides atlantiques méridionales | PR | 4020 | landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles | 105,99 | 129,37 |
| 31.2 | Landes sèches | IC | 4030 | landes atlantiques subsèches | 10,61 | 8,05 |
| 31.83 | Fruticées atlantiques des sols pauvres | | | | 3,40 | 14,24 |
| 31.88 | Fruticées à Genévriers communs | IC | 5130 | juniperaie secondaires planitaires à montagnardes à Genevriers communs | 3,40 | 0,47 |
| 34.11 | Pelouses médio-européennes sur débris rocheux | IC | 8230 | pelouse pionnière continentale et sub-atlantique des dalles siliceuses sèches et chaudes | 3,53 | 10,47 |
| 34.3 | Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes | IC | 6210 | pelouse mésoxérophiles, acidoclines, des affleurements serpentiniques du Limousin | 33,83 | 25,01 |
| 37.217 | Prairies à Jonc diffus | | | | : | 0,04 |
| 37.312 | Prairies acides à Molinie | IC | 6410 | prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux | | 8,44 |
| 38.1 | Pâtures mésophiles | | | | 5,04 | 7,25 |
| 41.2 | Chênaies-charmaies | | | | | 2,54 |
| 41.5 | Chênaies acidiphiles | | | | | 30,47 |
| 44.92 | Sausaies marécageuses | | | | | 6,00 |
| 62.20 | Végétation des falaises continentales siliceuses | IC | 8220 | falaise atlantique de serpentines | 3,53 | 2,28 |
| 82.3 | Culture extensive | | | | 3,33 | 2,98 |
| 83.31 | Plantations de conifères | | | | 2,19 | 2,18 |
| 86.2 | Villages | | | | 1,04 | 3,06 |
| | | | | TOTAL | | 255,55 |

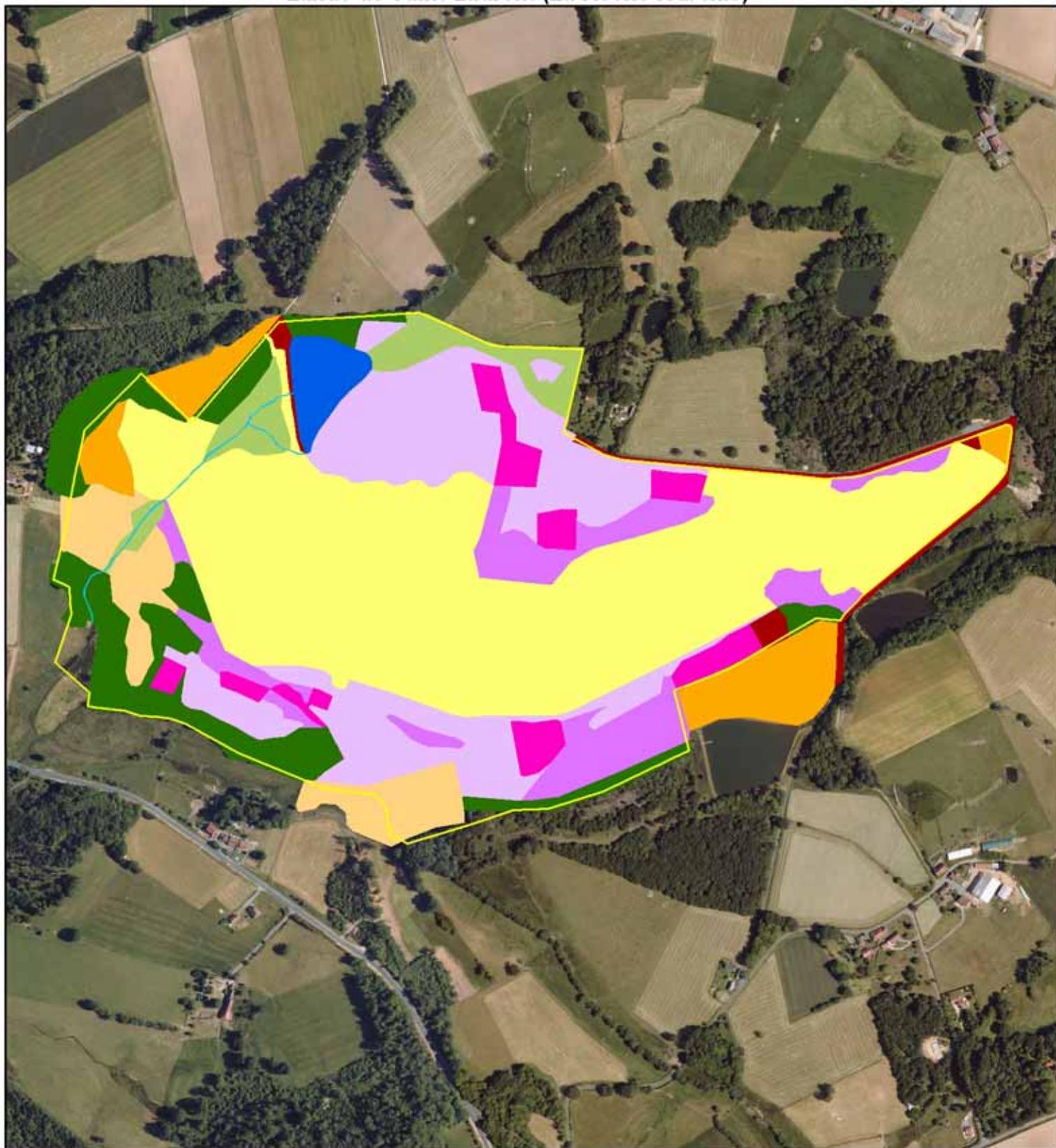
Cartographie des habitats dominants Lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac - Château-Chervix)



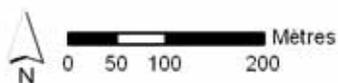
- | | |
|---|---|
| ■ 22.12 - Eaux mésotrophes | ■ 38.1 - Pâtures mésophiles |
| ■ 24.11 - Ruisselets | ■ 41.2 - Chênaies-charmaies |
| ■ 31.12 - Landes humides atlantiques méridionales (PR) | ■ 41.5 - Chênaies acidiphiles |
| ■ 31.83 - Fruticées atlantiques des sols pauvres | ■ 44.92 - Saussaies marécageuses |
| ■ 31.88 - Fruticées à Genévriers communs (IC) | ■ 62.20 - Végétation des falaises continentales siliceuses (IC) |
| ■ 34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (IC) | ■ 82.3 - Culture extensive |
| ■ 34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes (IC) | ■ 83.31 - Plantations de conifères |
| ■ 37.217 - Prairies à Jonc diffus | ■ 86.2 - Villages |
| ■ 37.312 - Prairies acides à Molinie (IC) | |



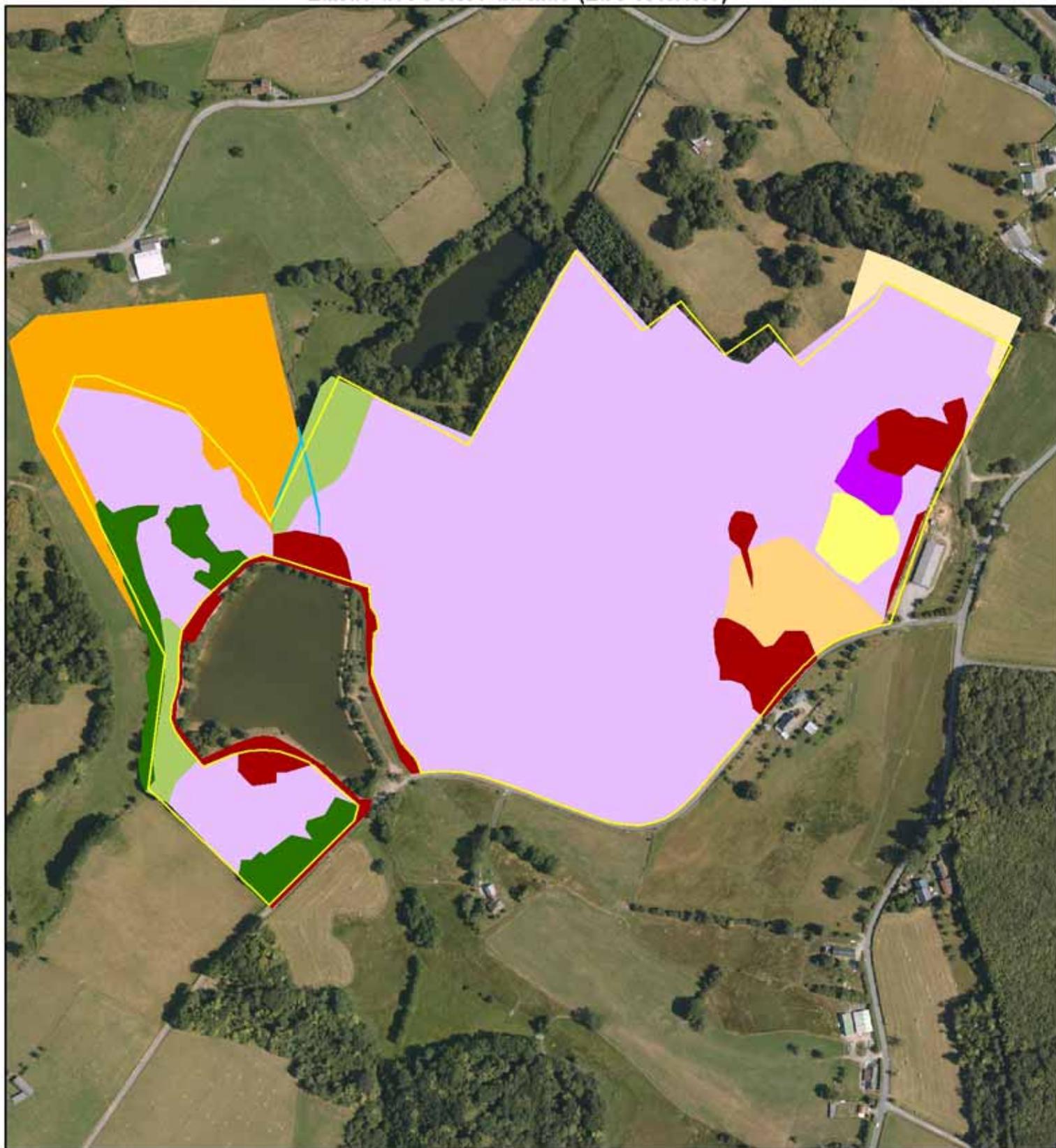
Cartographie des habitats dominants Lande de Saint-Laurent (La Roche l'Abeille)



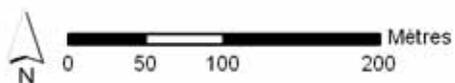
- | | |
|---|---|
|  22.12 - Eaux mésotrophes |  38.1 - Pâtures mésophiles |
|  24.11 - Ruisselets |  41.2 - Chênaies-charmaies |
|  31.12 - Landes humides atlantiques méridionales (PR) |  41.5 - Chênaies acidiphiles |
|  31.83 - Fruticées atlantiques des sols pauvres |  44.92 - Saussaies marécageuses |
|  31.88 - Fruticées à Genévriers communs (IC) |  62.20 - Végétation des falaises continentales siliceuses (IC) |
|  34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (IC) |  82.3 - Culture extensive |
|  34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes (IC) |  83.31 - Plantations de conifères |
|  37.217 - Prairies à Jonc diffus |  86.2 - Villages |
|  37.312 - Prairies acides à Molinie (IC) | |



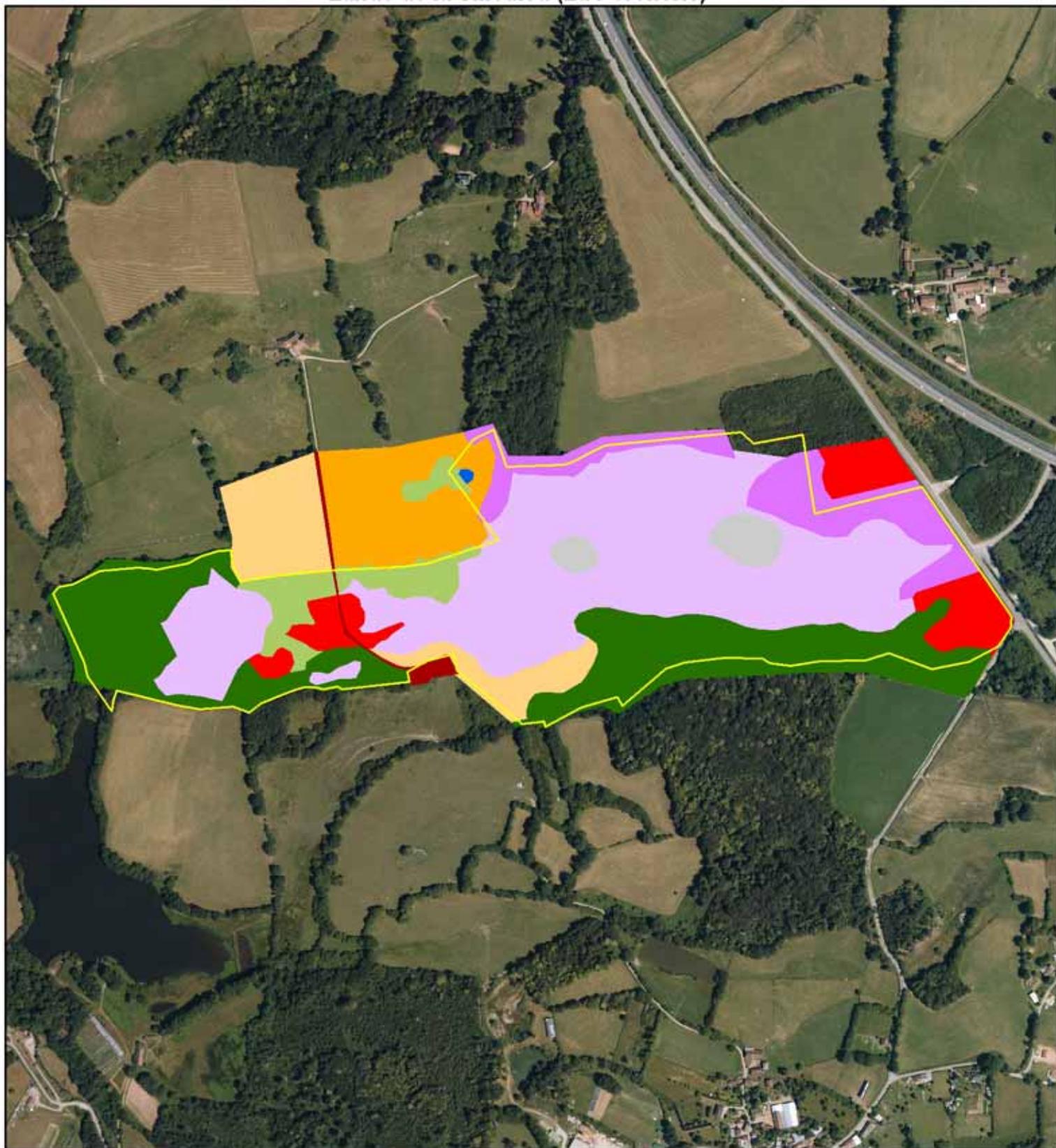
Cartographie des habitats dominants Lande des Pierre du Mas (La Porcherie)



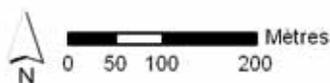
- | | |
|---|---|
| ■ 22.12 - Eaux mésotrophes | ■ 38.1 - Pâtures mésophiles |
| ■ 24.11 - Ruisselets | ■ 41.2 - Chênaies-charmaies |
| ■ 31.12 - Landes humides atlantiques méridionales (PR) | ■ 41.5 - Chênaies acidiphiles |
| ■ 31.83 - Fruticées atlantiques des sols pauvres | ■ 44.92 - Saussaies marécageuses |
| ■ 31.88 - Fruticées à Genévriers communs (IC) | ■ 62.20 - Végétation des falaises continentales siliceuses (IC) |
| ■ 34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (IC) | ■ 82.3 - Culture extensive |
| ■ 34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes (IC) | ■ 83.31 - Plantations de conifères |
| ■ 37.217 - Prairies à Jonc diffus | ■ 86.2 - Villages |
| ■ 37.312 - Prairies acides à Molinie (IC) | |



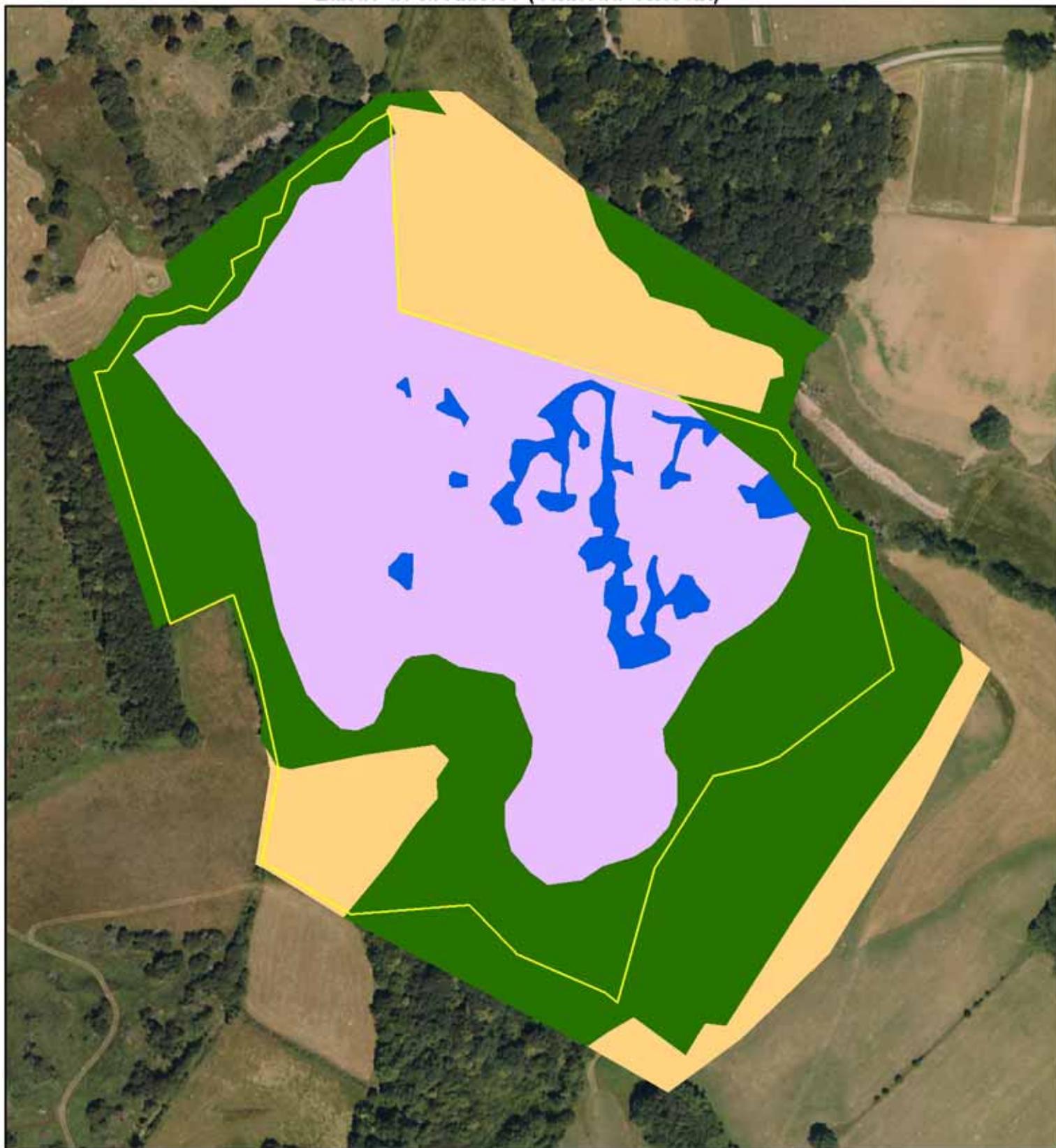
Cartographie des habitats dominants Lande de la Villedieu (La Porcherie)



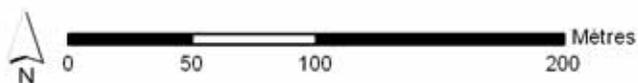
- | | |
|---|---|
|  22.12 - Eaux mésotrophes |  38.1 - Pâtures mésophiles |
|  24.11 - Ruisselets |  41.2 - Chênaies-charmaies |
|  31.12 - Landes humides atlantiques méridionales (PR) |  41.5 - Chênaies acidiphiles |
|  31.83 - Fruticées atlantiques des sols pauvres |  44.92 - Saussaies marécageuses |
|  31.88 - Fruticées à Genévriers communs (IC) |  62.20 - Végétation des falaises continentales siliceuses (IC) |
|  34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (IC) |  82.3 - Culture extensive |
|  34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes (IC) |  83.31 - Plantations de conifères |
|  37.217 - Prairies à Jonc diffus |  86.2 - Villages |
|  37.312 - Prairies acides à Molinie (IC) | |



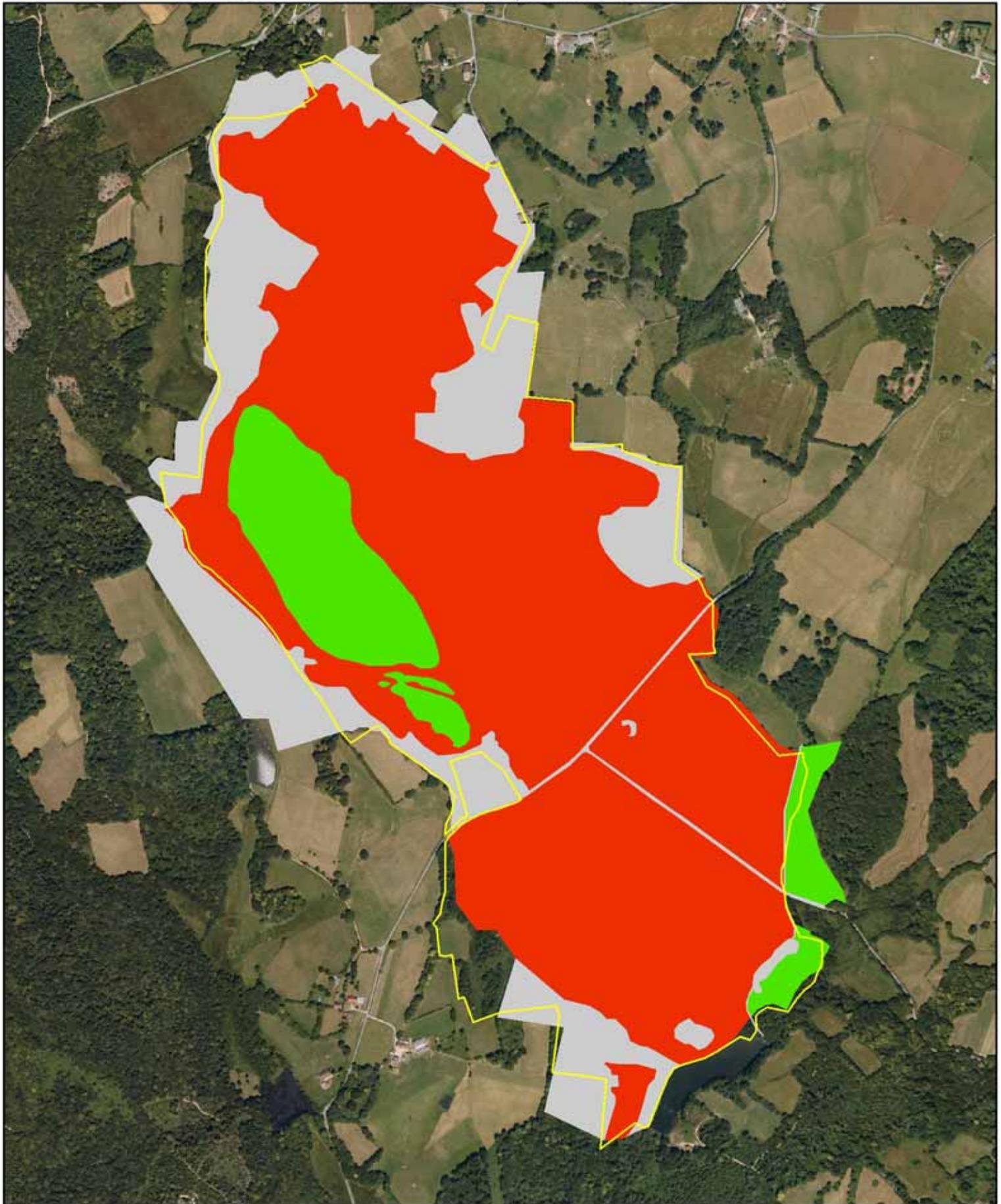
Cartographie des habitats dominants Lande de la Ribière (Château-Chervix)



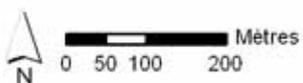
- | | |
|---|---|
|  22.12 - Eaux mésotrophes |  38.1 - Pâtures mésophiles |
|  24.11 - Ruisselets |  41.2 - Chênaies-charmaies |
|  31.12 - Landes humides atlantiques méridionales (PR) |  41.5 - Chênaies acidiphiles |
|  31.83 - Fruticées atlantiques des sols pauvres |  44.92 - Saussaies marécageuses |
|  31.88 - Fruticées à Genévriers communs (IC) |  62.20 - Végétation des falaises continentales siliceuses (IC) |
|  34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (IC) |  82.3 - Culture extensive |
|  34.3 - Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes (IC) |  83.31 - Plantations de conifères |
|  37.217 - Prairies à Jonc diffus |  86.2 - Villages |
|  37.312 - Prairies acides à Molinie (IC) | |



**Cartographie des habitats dominants
Lande du Cluzeau et de la Flotte (Meuzac - Château-Chervix)**

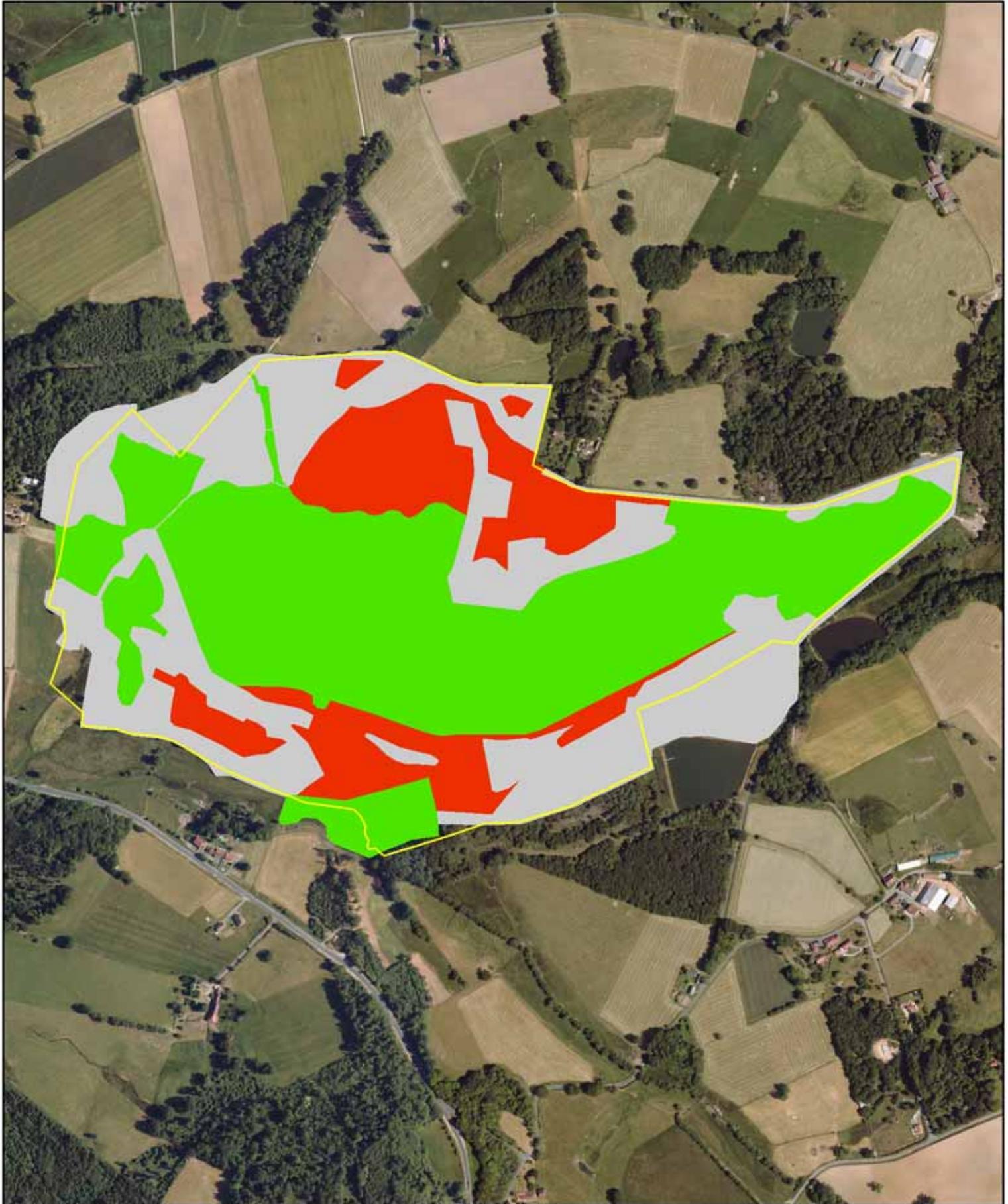


-  Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
-  Habitat d'intérêt communautaire
-  Habitat ne relevant pas de la directive habitat

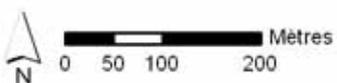


Réalisation CREN Limousin 2009
Sources : IGN BD Ortho 2009, DIREN Limousin

Cartographie des habitats dominants Lande de Saint-Laurent (La Roche l'Abeille)

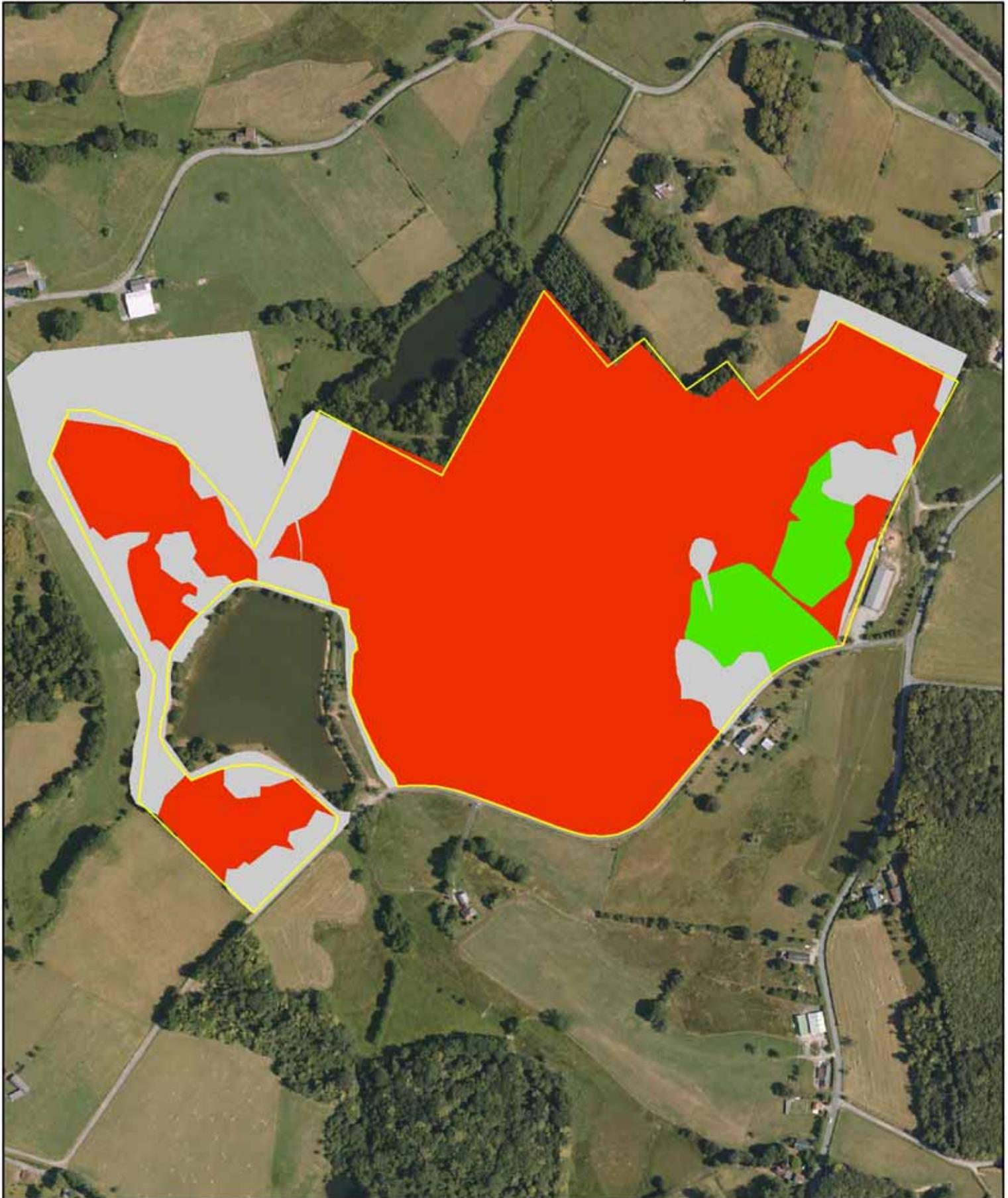


-  Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
-  Habitat d'intérêt communautaire
-  Habitat ne relevant pas de la directive habitat

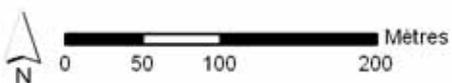


Réalisation CREN Limousin 2009
Sources : IGN BD Ortho 2009, DIREN Limousin

Cartographie des habitats dominants Lande des Pierre du Mas (La Porcherie)

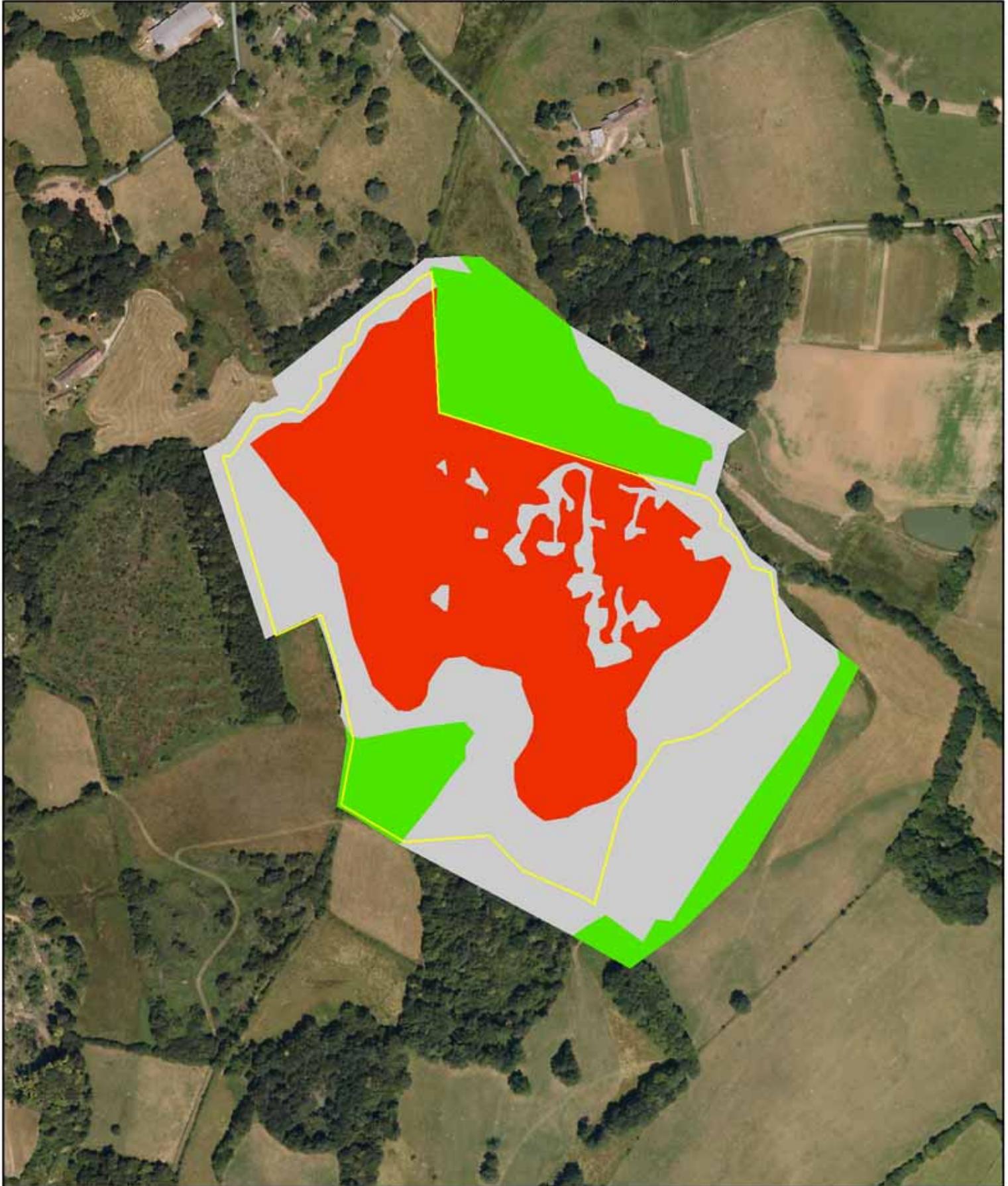


-  Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
-  Habitat d'intérêt communautaire
-  Habitat ne relevant pas de la directive habitat

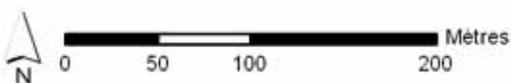


Réalisation CREN Limousin 2009
Sources : IGN BD Ortho 2009, DIREN Limousin

Cartographie des habitats dominants Lande de la Ribière (Château-Chervix)

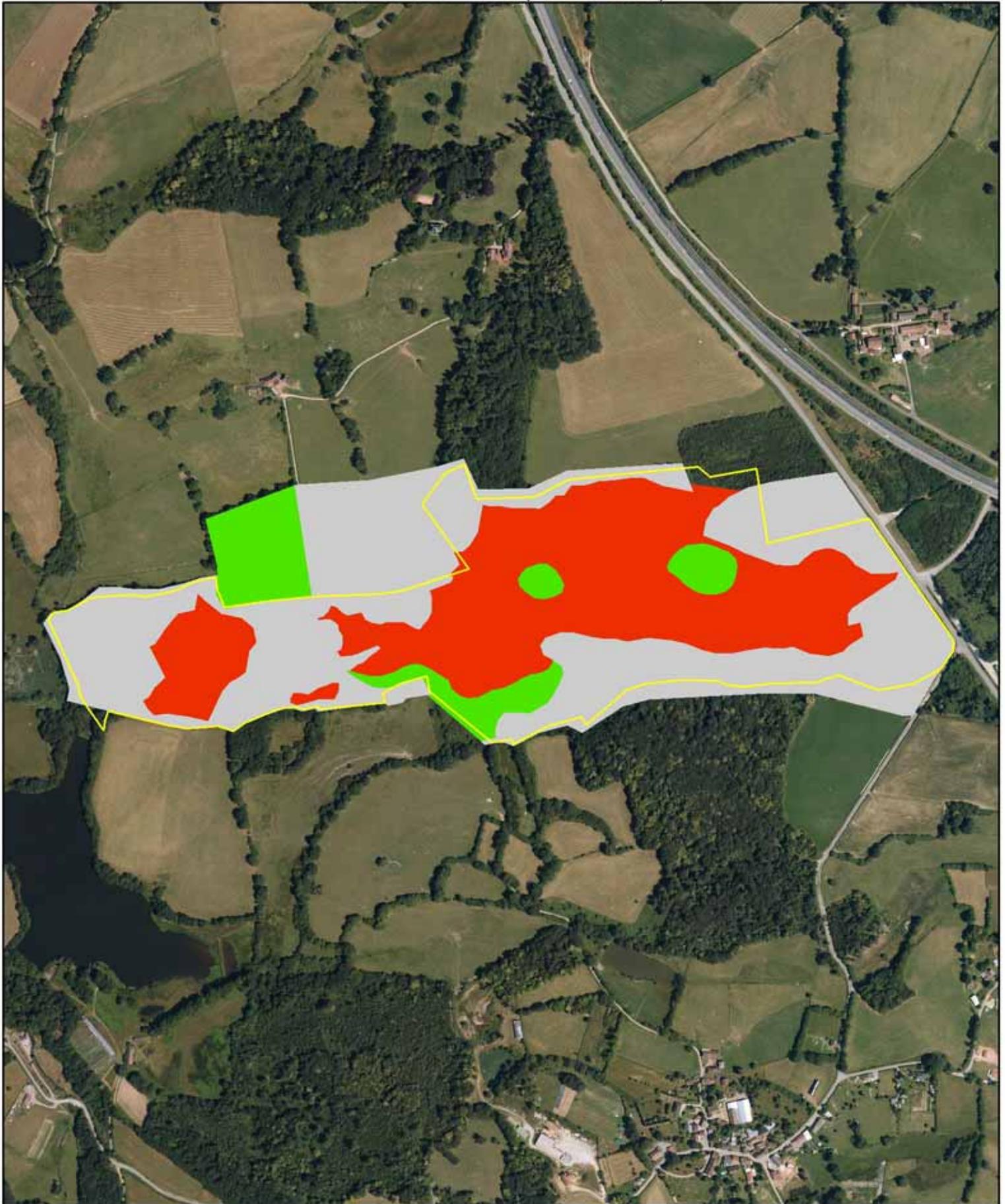


-  Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
-  Habitat d'intérêt communautaire
-  Habitat ne relevant pas de la directive habitat

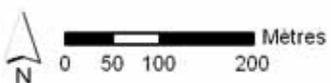


Réalisation CREN Limousin 2009
Sources : IGN BD Ortho 2009, DIREN Limousin

Cartographie des habitats dominants Lande de la Villedieu (La Porcherie)



-  Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
-  Habitat d'intérêt communautaire
-  Habitat ne relevant pas de la directive habitat



Réalisation CREN Limousin 2009
Sources : IGN BD Ortho 2009, DIREN Limousin

A. Végétation pionnière cryptogamique sur roches nues silicicoles

Habitat naturel

Code CORINE : 62.2 Végétation chasmophytiques des pentes rocheuses, sous - types silicicoles.

Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 8220.

1. SURFACE ESTIMEE

La superficie de ce groupement des chaos rocheux reste difficile à estimer.
Autour de 2,28 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ce milieu, chaos et blocs rocheux, est généralement dépourvu de végétation vasculaire. Il est souvent colonisé par quelques Lichens. La roche est bien visible et apparaît comme nue.

Toutefois, sous les voûtes et cavités, entre les fissures, on note la présence de quelques fougères du genre *Asplenium*.

Présent sur les cinq affleurements, cet habitat domine fortement le paysage sur de la Lande du Cluzeau et de la Flotte. Les principaux chaos sont d'ailleurs nommés.

3. EVOLUTION

Sur la Lande des Pierres du Mas et la Lande de la Ribière en dehors du site Natura 2000, les chaos rocheux ont été exploités en carrière. Cet usage constitue la principale menace pour ce type de milieux.

La végétation remarquable présente sous cavité et dans les fentes rocheuses est aussi menacée par l'installation et le développement, dans les fentes entre les blocs de petits ligneux, ronces, genêt à balais.....

4. GESTION PRECONISEE

Pour la pérennité de cet habitat, il convient d'interdire formellement l'exploitation des chaos et des affleurements de serpentines par des carrières. Cette prescription doit être reprise dans le Schéma Départemental des Carrières de Haute-Vienne.

En dehors de cette menace, des opérations de bûcheronnage / débroussaillage avec exportation de la matière sont à organiser pour maintenir cet habitat ouvert.



Cliché : chaos rocheux sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte.

B. Végétation des dalles rocheuses et pelouses rases sur débris rocheux

Habitat naturel

Code CORINE : 62.3 Pelouses pionnières sur dômes rocheux (*Sedo-Scleranthion*, *Sedo Albi-Veronicion dillenii*).

Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 8230.

1. SURFACE ESTIMÉE

Difficile à estimer de par la présence diffuse de ce groupement et son imbrication avec d'autres groupements : 10,47 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Au sein de ce milieu aux conditions extrêmes de sécheresse et d'ensoleillement, la végétation recouvre généralement moins de 50 % du sol. Elle se présente sous la forme de formations ouvertes dominées par des plantes "succulentes" telles que les Orpins associées à des plantes annuelles et à certaines espèces des pelouses ouvertes comme la Fétuque de Lémann.

Cette formation se développe généralement sur des sols particulièrement minces, fréquemment perturbés par l'érosion. L'effet serpentinicole est ici à son maximum. Les pelouses dites "écorchées", avec fragments de roches délitées, appartiennent à cette formation.

La Lande de Saint - Laurent et la Lande du Cluzeau et de la Flotte abritent les plus beaux exemples de cet habitat.



Cliché : pelouse écorchée, lande de saint Laurent, la Roche l'abeille

3. EVOLUTION

En fonction de nombreux paramètres comme la pente, le ruissellement des eaux de pluie, le piétinement avec le passage de randonneurs ou d'animaux domestiques, ces formations peuvent apparaître stables et ne plus évoluer dans le temps.

Ce dernier facteur, s'il est intensif peut être une menace potentielle pour cet habitat fragile.

Cependant, la végétation remarquable est avant tout menacée par la fermeture du milieu, avec la progression des fourrés par exemple.

4. GESTION PRECONISEE

Fragile vis à vis du piétinement et du passage, la mise en place de sentiers de découverte et de randonnée sur ces sites devra prendre en compte cette problématique. Les milieux de cette nature devront être évités. Une attention particulière devra être apportée à la mise en place d'un pâturage sur sites.

Pour éviter la fermeture du milieu, des opérations de bûcheronnage / débroussaillage sont indispensables.

Sous couvert d'études scientifiques et avec accord du propriétaire, des remises à nu du sol peuvent être réalisées.

C. Pelouses ouvertes à *Festuca lemanii*, *Koeleria vallesiana*, *Armeria arenaria* **subsp. arenaria** et pelouses fermées à *Brachypodium pinnatum*

Habitat naturel

Faute de code CORINE spécifique, cette formation est à rapprocher des groupements de pelouses calcicoles.

Code CORINE : 34.31 à 34.34 formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*).

Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 6210.

1. SURFACE ESTIMÉE

Environ 25 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ces pelouses se présentent comme des formations dominées par des graminées vivaces. A l'intérieur de ce groupement, il est possible de différencier deux types :

- Pelouses ouvertes à *Festuca lemanii*, *Koeleria vallesiana*, *Armeria arenaria* subsp. *arenaria*.
- Pelouses fermées à *Brachypodium pinnatum*.

Les pelouses ouvertes se développent sur les sols superficiels voir squelettiques de type rendzoïde. Ici encore, les eaux de ruissellement participent au maintien de ces milieux par exportation des éléments du sol. Ce transport d'éléments bloque l'évolution de cette pelouse vers des degrés supérieurs de fermeture.

Ces pelouses abritent aussi d'autres plantes caractéristiques du groupement précédent comme les Orpins cités précédemment.

Au niveau d'évolution ultérieur, la pelouse fermée se définit par la présence de graminées à haut port avec un fort taux de recouvrement comme le Brachypode penné...Elle se développe généralement sur des sols plus épais et se présente généralement comme une frange large, zone de transition entre la pelouse et la lande mésophile. Ce type de pelouse, fermée, peut être qualifié d'ourlets herbacés.

Ces dernières montrent des signes d'évolution vers des degrés supérieurs de fermeture. Ces pelouses s'enrichissent alors en espèces caractéristiques des ourlets forestiers, Fougère aigle et petits ligneux (Bourdaine).

La Lande de Saint-Laurent et la Lande du Cluzeau et de la Flotte abritent les plus beaux ensembles de pelouses sur serpentines.

3. EVOLUTION

Dans un premier temps, les pelouses ouvertes tendent à se fermer avec le développement de graminées sociales comme le Brachypode. Elles évoluent alors vers la pelouse fermée ou ourlets herbacés.

Par la suite, la pelouse fermée se ferme davantage. Le tapis graminéen s'épaississant, le sol se développe et permet l'installation des espèces pré-forestières

pionnières cosmopolites comme les Ronces, Prunellier, Fougère aigle.....La pelouse évolue alors vers le fourré.

Cette évolution s'observe sur ces sites Natura 2000. Elle constitue la principale menace pour la biodiversité de ces pelouses.

Certains secteurs de pelouses semblent stables grâce à l'érosion par les facteurs climatiques et le transport d'éléments du sol.

4. GESTION PRECONISEE

Sur la Lande de Saint - Laurent et pour partie la Lande du Cluzeau et de la Flotte, les activités de fauche (de Fougère aigle) et de pâturage ovin, développé par le Conservatoire Régional dans le cadre d'un programme L.I.F.E., contribue fortement au maintien de ces pelouses.

Cette gestion doit être pérennisée et développée sur les autres sites dans le cadre du document d'objectifs.

On veillera cependant à ne pas uniformiser ces pelouses par une gestion monotype. Les pelouses fermées avec fourrés participent par leur présence à enrichir les sites en biodiversité : ornithologique et entomologique.

Il convient aussi de laisser évoluer librement certaines zones de pelouses dans un but d'études scientifiques.



Cliché : La Mibora naine, l'une des plus petite des graminées européennes, présentes en Limousin quasi exclusivement sur les sites à serpentines de Haute-Vienne.

D. Landes sèches à *Erica vagans*, *Erica cinerea* et *Ulex minor*

Habitat naturel (31.2)
et habitat naturel prioritaire (31.234)

Code CORINE : 31.2 landes sèches (tous les sous types).
Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 4030.

Code CORINE: 31.234 landes sèches littorales à *Erica vagans* et *Ulex maritimus*.
Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 4040.

1. SURFACE ESTIMEE

Environ 8 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

En fonction des espèces identifiées sur ce milieu, il est possible de distinguer deux types de landes sèches.

La première peut être assimilée à un mélange de lande à Ericacées et de pelouse denses, à l'image d'une mosaïque de lande et de pelouse.

La seconde se présente comme une formation ouverte dominée par les Ericacées. Les espèces des pelouses sont plus rares, voire absentes, progressivement remplacées par les espèces végétales caractéristiques de la lande. Dans son développement optimal, ce milieu est uniformément recouvert d'Ericacées, ponctué çà et là d'arbres et d'arbustes isolés. Cet habitat est essentiellement noté en mosaïque avec la lande mésophile.

En raison de la présence de la Bruyère vagabonde, en peuplements denses et importants comme sur la lande du Cluzeau et de la Flotte, ces landes peuvent être aussi rattachées au groupement des landes sèches littorales à Bruyère vagabonde. Ce point, complexe à trancher, mériterait d'être étudié plus finement.

3. EVOLUTION

Progressivement, ces landes sont colonisées par des jeunes ligneux. Elles évoluent alors vers les fourrés. La colonisation par la fougère aigle constitue aussi une menace. Cette dernière peut former après plusieurs années de développement des peuplements relativement denses étouffant la lande. Ces deux évolutions entraînent une forte perte en terme de biodiversité.

4. GESTION PRECONISEE

Au même titre que pour les pelouses, la préservation et la gestion de ces landes reposent sur le principe général fauche / pâturage.

A cet égard, le pâturage initié par le Conservatoire Régional doit être pérennisé et développé sur les autres affleurements de serpentines.

En préalable, dans certains îlots de pâturage à constituer, une fauche rase en mosaïque avec exportation de la matière permet de recréer des stades de lande jeune, de diversifier le milieu et de faciliter le retour d'un pâturage ovin sur site.

Des coupes de ligneux préalables sont aussi à organiser sur certaines parcelles. Mais pour des raisons de diversité, ornithologique et entomologique, le maintien de quelques tiges doit être retenu. La présence conjointe de la Bourdaine, du Genévrier et du Houx dans la lande, semble originale.

Les fourrés qui se développent en remplacement de la lande sont des formations à préserver mais dont l'extension est à encadrer.



Cliché : Bruyère cendrée dans la pelouse, lande du Cluzeau et de la Flotte, Château-Chervix et Meuzac.

E. Landes mésophiles à *Erica tetralix* et *Erica vagans*

Habitat naturel prioritaire et
habitat d'espèce (Damier de la Succise)

Code CORINE : 31.12 landes humides atlantiques méridionales à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*.

Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 4020.

1. SURFACE ESTIMEE

Environ 130 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

La présence de la Bruyère vagabonde en association avec les espèces nommées ci-dessous, mais aussi de la Bruyère ciliée, en limite d'aire de répartition, en association avec la Bruyère à quatre angles, ne permet de ranger ce faciès de landes dans le groupement des landes humides atlantiques. Le rattachement au groupement des landes humides atlantiques méridionales est préférable.

Ce groupement s'observe sur les Landes du Cluzeau et de la Flotte, de la Ribière et de la Villedieu. Sur ces sites, la co - dominance de la Bruyère vagabonde et de la Bruyère à quatre angles apparaît comme spécifique.

Cependant, sur les Landes de La Roche - l'Abeille, des Pierres du Mas et de la Villedieu, ce groupement se caractérise par la présence conjointe de l'Ajonc nain, la Bruyère à quatre angles et la Molinie.

Ce milieu prend place sur des sols argileux plus ou moins profond, argiles issues de l'altération de la roche mère initiale. Les effets serpentiniques sont ici très atténués et le pH du sol est nettement acide.

3. EVOLUTION

Généralement, ce type de lande évolue vers le fourré avec l'installation de la Bourdaine, Saules, Bouleaux et Pins sylvestre. Ce boisement spontané demeure une menace pour le milieu et pour de nombreuses espèces patrimoniales comme la Gentiane pneumonanthe. Cette évolution est très nette sur la Lande de la Ribière, fortement boisée.

A préciser, certains secteurs de ce milieu mésophiles sur la Lande de la Villedieu ont été boisés volontairement en Pin sylvestre. Cette évolution, provoquée par l'homme, est particulièrement préjudiciable sur le plan patrimonial (diminution de la biodiversité) et paysager (fermeture de l'espace).

4. GESTION PRECONISEE

La préservation et la gestion de ces landes reposent de nouveau sur le principe général fauche / pâturage. Le pâturage initié par le Conservatoire Régional doit être développé sur chaque affleurement de serpentines.

Pour le pâturage bovin extensif sur la Lande de la Villedieu, cette gestion doit être soutenue dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation. La complémentarité bovin / ovin mériterait aussi d'être engagée sur ce site.

Associées au pâturage, des opérations préalables de fauche de restauration de la lande sénescente et de bûcheronnage des ligneux avec exportation doivent être programmées sur certaines zones. Elles permettront de retrouver des faciès plus jeunes de landes, de faciliter le retour des ovins sur ces milieux et de garantir l'effet d'entretien recherché.

Le maintien d'arbres isolés et la mise en place d'un îlot de vieillissement sur un secteur de landes boisées pour études scientifiques doivent être retenus.

Vis à vis des menaces de plantations artificielles de Pins sylvestres dans les zones non protégées par les Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes, l'inscription en zone interdite aux boisements des sites est préconisée.



Cliché : Bryère vagabonde, Lande du Cluzeau et de la Flotte, Château-Chervix et Meuzac.

F. Prairies humides à Molinie

Habitat naturel (37.312)
et habitat d'espèce (Damier de la Succise)

Code CORINE : 37.312 Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux.

1. SURFACE ESTIMEE

8,5 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Cet habitat prend place sur des zones humides,

3. EVOLUTION

Cette formation pastorale dépend du maintien d'une activité agricole extensive : faible chargement, aucun apport d'intrants, et absence de drainage. La Molinie domine le paysage végétal avec le Jonc acutiflore. Le Carum verticillé est aussi bien présent.

Dans le cas contraire d'une gestion conservatoire, l'habitat est susceptible d'évoluer vers la prairie humide à grand Joncs.

4. GESTION PRECONISEE

Il conviendrait de conserver les parcelles en état, avec une gestion extensive sans aucun apport d'intrants. Le drainage doit être proscrit sur ce milieu.

Les Mesures Agro-environnementales sont des outils adaptés à promouvoir.

G. Faciès d'évolution d'habitats d'intérêt communautaire

Habitat naturel (31.88) et habitat d'espèce (Lucane Cerf-volant)

Il est possible de définir plusieurs faciès d'évolution des habitats d'intérêt communautaire. Cette évolution appelle à être maîtrisée car celle - ci s'accompagne généralement d'une diminution de la biodiversité.

A souligner, le faciès d'évolution où domine le Genévrier commun constitue un habitat d'intérêt communautaire.

Code CORINE : 31.83 Fourrés sur sols pauvres.

Code CORINE : 31.88 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires. (habitat naturel).

Code Directive Habitats / NATURA 2000 : 5130.

1. SURFACE ESTIMÉE

Environ 20 ha ainsi répartis :

14,24 ha pour les fruticées et 0,47 ha pour les formations denses à Genévriers.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ces milieux se développent en substitution des habitats d'intérêt communautaire, pelouses et landes, présentés auparavant. Cette évolution s'observe après abandon de toute activité humaine. Sur le plan visuel, ces formations se présentent comme des formations hautes en raison de la présence notamment de ligneux. Les fourrés et la fougèraie à Fougère aigle peuvent être considérés comme des formations pré - forestières.

L'installation d'espèces cosmopolites comme la Fougère aigle, le Prunellier, le Genet à balais, certaines Ronces, provoque une fermeture du milieu, synonyme de disparition d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces patrimoniales.

3. EVOLUTION

Sans travaux de restauration, cette évolution naturelle se poursuit dans le temps.

D'une façon globale, ces milieux pré - forestiers continuent à évoluer vers des degrés supérieurs de fermeture. Les espèces végétales de haut port prennent le dessus. Les habitats naturels de la directive Habitats cèdent la place à une formation forestière, sans valeur sylvicole et d'intérêt patrimonial moindre.

Cette évolution est très nette sur la Lande de la Ribière où les accrus feuillus dominent certains secteurs.

4. GESTION PRECONISEE

La mise en place de restauration suivie par un pâturage d'entretien est indispensable pour préserver et maintenir les habitats d'intérêt communautaire.

Le développement des fourrés et de la fougeraie doivent être contrôlé par des opérations de bûcheronnage et de débroussaillage avec exportation de la matière organique afin de ne pas enrichir le sol et favoriser le développement d'une nouvelle fougeraie ou d'un nouveau fourré.

Pour leurs intérêts entomologique et ornithologique, ces travaux doivent être maîtrisés. A cet effet, il convient de conserver quelques arbres et arbustes à l'hectare lors des opérations de bûcheronnage. Par exemple, la Bourdaine constitue pour les oiseaux une ressource alimentaire non négligeable.

Par ailleurs, les fourrés avec la présence conjointe de la Bourdaine, du Genévrier et du Houx et ceux où s'installe le Genévrier qui est défini comme habitat naturel, constituent des formations à conserver mais dont le développement appelle à être contrôlé.

De même, il convient de maintenir en place quelques secteurs de fourrés pour étudier scientifiquement l'évolution ultérieure et le climax d'un fourré. Ces zones de quiétude ne feront donc l'objet d'aucun travail de génie écologique.



Cliché : Genévriers sur la pelouse à serpentines.

H. Prairies mésophiles et prairies à Jonc diffus

Habitat d'espèce (Damier de la Succise)

Code CORINE : 38.1 Pâtures mésophiles.

Code CORINE : 37.217 Prairies à Jonc diffus.

1. SURFACE ESTIMEE

Environ 7,25 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Communes en Limousin, ces prairies, riches en graminées, font l'objet de soins agricoles classiques : fauche des refus, épandage d'azote.....

Ces prairies sont bien présentes sur les marges des autres sites serpentiniques de Haute - Vienne.

Certaines présentent une hydromorphie accentuée, facteur de biodiversité. En leur sein, le Jonc diffus peut dominer.

3. EVOLUTION

L'évolution dans le temps de ces prairies dépend directement de l'élevage.

En cas d'abandon par l'agriculture, ces prairies évolueraient vers un fourré.

4. GESTION PRECONISEE

Le maintien en état de ces prairies est souhaitable. Leur présence présente des intérêts pour certaines espèces : territoire de chasse de rapaces par exemple.

I. Etang, mares

Habitat d'espèces (Sonneur à ventre jaune)

Code CORINE: 22.12 x 22.43 eaux mésotrophes avec végétation enracinés et immergés (Potamion).

1. SURFACE ESTIMEE

1,74 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Cet habitat regroupe les milieux d'eaux dormantes moyennement riches en matières organiques : mares, anciennes fosses d'extraction d'argiles,

Ce milieu constitue un habitat d'espèces annexe II de la directive pour le Sonneur à ventre jaune et l'Agrion de Mercure.

Ces milieux sont présents sur l'affleurement la Lande du Cluzeau et de la Flotte mais aussi de façon conséquente sur la Lande de la Ribière.

3. EVOLUTION

Au même titre que de nombreuses mares, ces milieux tendent à être étouffés par les ceintures de végétation environnante. Progressivement, à moyen et long terme, ce milieu tend à se combler naturellement et donc à disparaître.

4. GESTION PRECONISEE

Abritant une espèce d'intérêt communautaire, Sonneur à ventre jaune, ce milieu constitue un habitat d'espèce. Des préconisations de gestion propres à ces espèces sont développées dans la partie espèces de ce document d'objectifs.

Cependant, il est permis de rappeler qu'il convient de :

- Interdire le comblement des mares quels que soient les remblais.
- Proscrire l'assèchement des mares.
- Programmer sur la lande de la Ribière une extraction d'argiles selon un modèle tournant.
- Créer des pentes douces sur les mares nouvellement créées.
- Exclure le passage des engins motorisés (forestiers ou non) sur les chemins abritant des ornières pendant la période allant de début mai à fin août.
- Pratiquer des éclaircies dans la végétation ceinturant les mares et qui menacent de combler ces dernières.
- Eliminer de ces milieux les divers déchets d'origine humaine (bouteilles, plastiques).



Cliché : anciennes fosses d'extraction d'argiles.

J. Ruisseaux intermittents et ruisselets

Habitat d'espèces (Sonneur à ventre jaune et Agrion de Mercure)

Code CORINE: 24.16 cours d'eau intermittents.

1. SURFACE ESTIMEE

Moins d' 1 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ce milieu correspond aux ruisseaux et autres petits rus. Ils sont essentiellement présents sur la lande de Saint-Laurent et la lande du Cluzeau et de la Flotte.

Ces petits ruisseaux et rus sont généralement à sec en période estivale. Seules certaines petites zones plus profondes et plus calmes restent en eau, généralement alimentées par un mince filet d'eau.

Les vasques temporaires en eau constitueraient les habitats naturels de reproduction du Sonneur à ventre jaune avant son adaptation aux mares, ornières.....

3. EVOLUTION

Au même titre que les zones d'eau dormante, ce milieu tend à être étouffé par les ceintures de végétation environnante.

4. GESTION PRECONISEE

Abritant deux espèces d'intérêt communautaire, Sonneur à ventre jaune et Agrion de Mercure, ce milieu est donc un habitat d'espèce pour lequel les préconisations de gestion sont développées plus en détail dans la partie espèces de ce document d'objectifs.

Cependant, il est permis de rappeler qu'il convient de pratiquer des éclaircies dans la végétation ceinturant les bordures de ruisseau.

K. Cultures à gibiers

Code CORINE: 82.3 culture extensive (code le plus proche).

1. SURFACE ESTIMEE

Environ une quinzaine de parcelles pour une superficie d'environ 3 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ces cultures extensives, mises en place pour le gibier, sont notées uniquement sur la Lande de Saint-Laurent. Ces aménagements cynégétiques sont présents en substitution la lande.

3. EVOLUTION

Elle reste fonction des volontés de l'Association de Chasse Communale Agrée de la Roche - l'Abeille qui gère ses cultures à gibiers.

En cas d'abandon, ces parcelles évolueraient progressivement vers la lande ou vers le fourré.

4. GESTION PRECONISEE

Dans le cadre de ce document d'objectifs, ces cultures peuvent être maintenues en place. On veillera seulement à ne pas les déplacer sur le site.

Le retour d'une ou de la totalité de ces parcelles vers la lande peut être envisagée sur la base d'un accord avec l'Association Communale de Chasse Agréée.

L. Plantations de résineux

Code CORINE: 83.31 plantations de conifères.

1. SURFACE ESTIMEE

Environ 2 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Une plantation de Pin sylvestre est présente sur une partie de la Lande de la Villedieu, en bordure de l'ancienne route nationale N. 20, en remplacement de la lande mésophile.

Sur la Lande de la Ribière, d'autres parcelles ont aussi été boisées volontairement en Pin sylvestre.

3. EVOLUTION

Pour les deux sites, cette évolution dépend des interventions de l'homme.

Sur la lande de la Villedieu, les arbres non touchés par cette tempête de 1999 seront probablement récoltés dans une vingtaine d'années.

Sur la Lande de la Ribière, les plantations demeurent peu entretenues. Les arbres sont assez fourchus. Les peuplements actuels ne présentent pas de valorisation économique intéressante.

4. GESTION PRECONISEE

En raison de la rareté des surfaces sur serpentines, le retour vers la lande est à promouvoir après l'accord des propriétaires des parcelles concernées.

A l'échelle du document d'objectifs, via la réglementation des boisements, on veillera à interdire le boisement des milieux ouverts (non boisés) non protégées par les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes.

M. Habitats forestiers feuillus

Habitat d'espèces (Sonneur à ventre jaune et Lucane cerf volant)

Code CORINE: 41.2 chênaie-charmaie.

Code CORINE: 41.5 chênaie acidiphile.

Code CORINE: 44.92 saussaies marécageuses.

1. SURFACE ESTIMEE

Environ 40 ha, dont plus de 30 ha de chênaie.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Les deux habitats forestiers cités précédemment s'installent sur des sols. Le Chêne domine, avec sur la lande du Cluzeau le Charme en accompagnement.

La saulaie est présente sur des sols hydromorphes, probablement issus de l'abandon agronomique de prairies humides.

3. EVOLUTION

Ces formations peuvent être présentées comme stables, arrivées au terme de leur dynamique naturelle.

4. GESTION PRECONISEE

Pour les milieux forestiers à bois durs comme la chênaie, leur maintien en l'état est à soutenir. Les contrats Natura 2000 forestiers « arbres sénescents » sont à promouvoir. Les coupes à blancs d'un seul tenant sur la totalité de l'habitat est à proscrire.

Pour les saulaies, ces dernières peuvent être réduites par d'important de génie écologique, un retour vers la prairie humide à Molinie peut être envisagée. Sinon, leur maintien peut être développé pour des raisons générales de biodiversité.



Cliché : blocs rocheux de serpentines sous couvert forestiers.

II. HABITATS D'ESPECES

Inscrites en annexe II de la directive Habitats, car menacées à l'échelle du territoire européen, les biotopes des espèces présentées dans le tableau ci - dessous permettent de retenir certains milieux comme habitats d'espèces.

Ces derniers peuvent bénéficier de mesures de gestion appropriées au bénéfice de ces espèces annexe II de la directive Habitats.

| | NON VERNACULAIRE | NOM SCIENTIFIQUE | HABITATS D'ESPECES |
|----------------------------------|-------------------------|---|--|
| AMPHIBIENS | SONNEUR A VENTRE JAUNE | BOMBINA VARIEGATA | EAUX DORMANTES, MARES ET VASQUES EN BORDURE DE RUISSEAU. |
| INSECTES COLEOPTERES | LUCANE CERF-VOLANT | LUCANUS CERVUS | BOIS MORTS. |
| INSECTES ODONATES | AGRION DE MERCURE | COENAGRION MERCURIALE | EAUX DOUCES DE QUALITE BIEN OXYGENEES. |
| INSECTES LEPIDOPTERES | ECAILLE CHINEE | CALLIMORPHA QUADRIPUNCTARIA | NE PEUT ETRE PRECISE. NON SPECIFIQUE. |
| | DAMIER DE LA SUCCISE | EUPHYDRYAS AURINIA = EURODRYAS AURINIA | LANDE HUMIDE ET PRAIRIES FRAICHES |

A. Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud d'environ 5 cm avec une coloration ventrale noire marbrée de jaune, signal visuel des désagréments qu'il peut occasionner aux éventuels prédateurs non avertis de la toxicité de ses glandes sous-cutanées. Le dos est quant à lui couleur terre et est recouvert de petites pustules protubérantes.

Ce crapaud diurne est un animal vif et très actif, de jour comme de nuit pendant la période de reproduction. Espèce aquatique, il fréquente les eaux peu profondes de petites dimensions, milieu où il se reproduit de la mi - avril à la fin août. Plusieurs pontes, jusqu'à 4 par femelle et par an, peuvent avoir lieu pendant cette période. La femelle dépose une petite centaine d'œufs sur les plantes aquatiques. Le développement larvaire dure de 6 à 8 semaines. L'espèce partage parfois les sites de reproduction avec d'autres amphibiens, Salamandres, Tritons, Grenouilles.

L'hivernage a lieu sur terre sous des feuilles, des mousses, dans un terrier ...d'octobre à avril.

En Europe mais aussi en France, le Sonneur à ventre jaune est une espèce en voie de raréfaction, voire de disparition.

En Limousin, ce batracien en limite ouest de répartition est parfois considéré comme assez commun dans les zones de plaine. Cette situation confère à la région un rôle majeur sur le plan national voir européen pour le devenir de ce crapaud.

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitat : annexes II et IV.

Convention de Bonn : annexe II.

Convention de Berne : annexe II.

Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Sur les Serpentes de Haute-Vienne, la présence du Sonneur à ventre jaune est confirmée sur la Lande de la Ribière et Lande de Saint-Laurent. Des inventaires spécifiques sont à mettre en place pour vérifier si ce crapaud est réellement absent sur Lande du Cluzeau et de la Flotte, la Lande de la Porcherie et la Lande de la Villedieu.

Autrefois, les extractions d'argiles sur les affleurements permettaient de créer de nombreux milieux, ornières et mares, favorables à l'espèce.

la création de nouvelles zones d'eau dormante lors du piochage d'argile n'est plus assurée. Les habitats à Sonneurs tendent à disparaître, par comblement naturel.

Élément intéressant, sur la Lande de Saint - Laurent, le Sonneur est présent dans des vasques d'eau en partie dormantes alimentées par le ruisseau qui traverse ce site. Ce biotope serait probablement le milieu originel de cette espèce.

4. RISQUES

Les principales menaces sur les sites sont :

- Comblement, naturel par développement de la végétation ou volontaire par remblais, des mares et petites zones humides.
- Passage d'engins motorisés, véhicules tout - terrain de type 4 x 4, pendant la période de reproduction et de développement des têtards et juvéniles du Sonneur à ventre - jaune.

Lors du passage des véhicules motorisés, de nombreux adultes et juvéniles sont écrasés et les pontes détruites.

- Extraction d'argiles pendant cette période sensible de reproduction et de développement des têtards.
- Usage de pesticides à forte rémanence lors de travaux sylvicoles ou agricoles, notamment en bordure des mares et zones humides;
- Empoisonnement des mares. Les poissons consomment fréquemment les têtards.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Pour préserver l'espèce, il est recommandé de:

- Interdire le comblement des mares, quelque soit le type de remblais.
- Décaler dans la mesure du possible la période d'extraction d'argiles après la fin août, en cas de réouverture de carrière.
- Programmer une extraction d'argiles selon un modèle tournant pendant la période critique (en cas d'impossibilité de mise en œuvre de la mesure ci dessus), en cas de réouverture de carrière.
- Créer des pentes douces sur les mares nouvellement créées après extraction d'argiles.
- Exclure le passage des engins motorisés sur les sites abritant des ornières pendant la période allant de début mai à fin août.
- Pratiquer des éclaircies dans la végétation ceinturant les mares et qui menacent de combler ces dernières.
- Recréer de nouvelles mares ou rajeunir celles en cours de comblement.
- Eliminer de ces milieux les divers déchets d'origine humaine (bouteilles, plastiques).
- Proscrire l'empoisonnement des mares.



Cliché J Jemain GMHL : Sonneur en posture d'intimidation

B. Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

Cet insecte est l'un des plus grands coléoptères d'Europe. Caractère remarquable chez le mâle, la tête est pourvue de puissantes mandibules pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps et rappelant les bois de cerf. Les femelles portent des mandibules courtes.

La larve de Lucane est saproxylophage. Elles consomment dans le bois mort, milieu où elle se développe, notamment dans le système racinaire, durant une période d'environ 5 années. De fait, l'espèce occupe une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition et le recyclage de la matière organique des arbres feuillus.

Le Lucane est une espèce présente dans toute la France, considérée parfois comme commune. Elle ne doit pas être considérée comme déterminante dans les objectifs visés dans la mise en œuvre de la directive sur ce site.

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitat : annexe II.

Convention de Berne : annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Au sein des habitats forestiers et pré - forestiers (ourlets).

4. RISQUES

Sur les sites, l'élimination systématique du bois mort est préjudiciable pour l'espèce.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Le maintien de bois mort sur le site, biotope nécessaire au Lucane cerf-volant, doit être intégré dans les objectifs des plans de gestion à venir.

A cet effet, une partie du bois coupé et stéré par le Conservatoire Régional dans le cadre de ses opérations de génie écologique doit être conservée. Les arbres morts doivent aussi être conservés. Le dessouchage des arbres tronçonnés est à limiter.

Toutefois, ne faisant pas l'objet de menaces particulières, la gestion de cette espèce est retenue comme secondaire.

C. Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

Cette libellule appartient à la famille des zygoptères. Les adultes présentent une forme gracile avec un abdomen fin, cylindrique et allongé, de couleur bleu ciel à dessins noirs, des ailes antérieures et postérieures identiques. Cependant, l'espèce est très polymorphe et plusieurs formes ont été décrites.

Le cycle se déroulerait sur 2 ans. Les adultes apparaissent en avril - mai et la période de vol se poursuit jusqu'en août. La femelle accompagnée par le mâle insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines (nombreuses espèces végétales utilisées). L'éclosion a lieu après quelques semaines et les larves effectuent 12 à 13 mues et émergent au bout d'une vingtaine de mois.

L'Agrion de Mercure colonise préférentiellement les eaux claires, bien oxygénées situés dans les zones bien ensoleillées à végétation aquatique abondante, ruisselets par exemple. Plus rare au nord de la France, l'espèce peut parfois être abondante.

En Limousin, l'Agrion de Mercure reste localisé mais probablement sous - inventorié.



2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitat : annexes II et IV.

Convention de Berne : annexe II.

Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce a été contactée sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte mais son statut de reproducteur n'a pas pu être précisé.

4. RISQUES

Tout comme de nombreuses libellules, l'Agrion de Mercure est sensible aux perturbations de son habitat (fauchage, curage des fossés), à la qualité de l'eau et à la durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement).

5. OBJECTIFS DE GESTION

Afin de limiter le comblement naturel de ces milieux et de leur garantir un ensoleillement important, il est préconisé d'intervenir manuellement autour des mares et des petits ruisseaux avec bûcheronnage de ligneux et débroussaillage. La fauche de la végétation riveraine est parfois nécessaire mais à manier avec précaution en raison des besoins de l'espèces en terme de végétaux.

Il est donc souhaitable d'intervenir sur plusieurs années sur l'ensemble des mares présentes sur le site afin de diversifier les micro - habitats.

Ce mode de gestion serait aussi favorable à d'autres espèces plus ou moins inféodées à ces milieux aquatiques, libellules et amphibiens.

Des inventaires complémentaires odonatologiques sont à engager pour préciser sur quels milieux se reproduit l'espèce sur le site et si des mesures en faveur de cette espèce sont à engager.

D. Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

L'Ecaille chinée est un papillon aux ailes antérieures noires zébrées de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs.

L'espèce est peu sélective : les chenilles consomment et les adultes butinent des plantes très diverses. Elle fréquente aussi de nombreux milieux, y compris ceux anthropisés.

Les adultes ont une activité diurne et nocturne et s'observent de fin juin à fin août. La ponte a lieu durant la fin de cette période.

L'Ecaille chinée est une espèce répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. L'espèce est présente partout en France où elle semble très commune hormis dans le nord-est où elle semble moins fréquente. En Limousin, ce papillon est noté très commun.

La présence de cette espèce en annexe II de la Directive Habitats ne répond pas au concept de préservation et de gestion propre à cette directive européenne.

Seule la sous espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*, endémique de l'île de Rhodes est menacée en Europe et mérite d'être prise en compte dans la rédaction d'un document d'objectifs.

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexe II.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Nombreux contacts sur les sites comme partout ailleurs en Limousin.

4. RISQUES

L'espèce ne semble pas menacée en Limousin.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Devant son abondance en Limousin, aucune préconisation de gestion ne peut être suggérée.

E. Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* = *Eurodryas aurinia*)

Les spécialistes français divisent cette espèce en cinq sous-espèces ayant chacune une aire de répartition spécifique. La sous-espèce présente sur les serpentines de Haute-Vienne est vraisemblablement *Eurodryas aurinia aurinia*, la plus représentée en Europe.

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

Avec une envergure d'environ 20 mm, le dessus des ailes antérieures est de couleur fauve pâle avec deux tâches brun - orangé dans la cellule. Les ailes postérieures présentent sur le dessus un point noir auréolé de jaune clair dans chaque espace de la bande post - médiane brun orangé.

L'espèce est liée à des milieux frais et humides abritant sa plante hôte la Succise des prés.

Cependant, les adultes peuvent être observés à butiner un grand nombre d'espèces : Centaurée, Cirse, Potentille tormentille, Renoncules, Renouée bistorte

Le vol du Damier de la Succise s'étale sur 3 ou 4 semaines d'avril à juillet, période pendant laquelle les œufs sont pondus sur la plante - hôte. Après 6 stades larvaires dont le quatrième en été est marqué par une diapause qui s'interrompt en hiver, la chenille devient une chrysalide. Celles - ci se regroupent et constituent des toiles ou des nids communautaires à l'intérieur desquels elles passent l'hiver.

En France, l'espèce est en régression contrairement au Limousin où ce papillon ne semble pas menacé. Cependant, cette situation confère à la région un rôle de première importance sur le plan national et européen pour la préservation de cette espèce.

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitat : annexes II et IV.

Convention de Berne : annexe II.

Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Sur les serpentines de Haute-Vienne, ce papillon est connu sur la Lande du Cluzeau et de la Villedieu, observé par la SEL sous la forme de nids communautaires.

4. RISQUES

Les grandes menaces sont généralement l'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et d'une politique agricole locale intensive. Cette situation est improbable sur les sites en question.

La véritable menace sur le site réside dans la fermeture des milieux dans lesquels la plante hôte se développe. Toutefois, le pâturage est susceptible de nuire à l'espèce car la Succise des prés reste une plante appétente.

La fauche et le pâturage pendant la période de développement larvaire peut aussi être néfaste aux nids communautaires de ce papillon et donc à l'espèce.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Pour la préservation de cette espèce, il est recommandé de :

- Enrayer la fermeture des milieux à l'aide d'un pâturage extensif et des opérations de fauche.
- Développer une gestion selon un principe tournant (alternance avec ou sans fauche / pâturage) en cas de découverte de nids.



Cliché JM FATON : zoom sur le Damier de la Succise

TABLEAU SYNTHETIQUE RELATIF AUX HABITATS D'ESPECES

| | NON VERNACULAIRE | NOM SCIENTIFIQUE | PRECONISATIONS DE GESTION |
|----------------------------------|------------------------|--|---|
| AMPHIBIENS | SONNEUR A VENTRE JAUNE | BOMBINA VARIEGATA | ENTRETIEN DES MARES. EXTRACTION D'ARGILES HORS PERIODES SENSIBLES. |
| INSECTES COLEOPTERES | LUCANE CERF - VOLANT | LUCANUS CERVUS | MAINTIEN DE BOIS MORT SUR LE SITE. |
| INSECTES ODONATES | AGRION DE MERCURE | COENAGRION MERCURIALE | ENTRETIEN DES ZONES D'EAU COURANTES ET DORMANTES. |
| INSECTES LEPIDOPTERES | ECAILLE CHINEE | CALLIMORPHA QUADRIPUNCTARIA | NE PEUVENT ETRE PRECISEES. |
| | DAMIER DE LA SUCCISE | EUPHYDRYAS AURINIA = EURODRYAS AURINIA | PRESERVATION DE PRAIRIES A SUCCISE. FAUCHE ET PATURAGE EXTENSIF. |

III. AUTRES ESPECES REMARQUABLES

Les espèces mentionnées ci-dessous n'appartiennent pas aux espèces de l'annexe II de la Directive Habitats.

Ces dernières, de par leur rareté en Limousin et en Haute-Vienne, méritent d'être présentées dans le cadre de ce document d'objectifs.

A. Espèces végétales remarquables

| Nom | | Statut | Saint Laurent | Ribière | Cluzeau et Flotte | Pierres du Mas | Villedieu |
|---|--------------------------------------|--------|------------------|---------|-------------------------|-------------------|-----------|
| Vernaculaire | Scientifique | | | | | | |
| AIL DES LANDES | ALLIUM ERICETORUM | R | 1 | | 1 | | |
| AIL A TETE RONDE | ALLIUM SPHAEROCEPHALON | | 1 | | 1 | | |
| PHALANGERE A FLEURS DE LYS | ANTHERICUM LILIAGO | D | | | 1 | | |
| DORADILLE NOIRE ECOTYPE SERPENTINICOLE | ASPLENIUM ADIANTUM NIGRUM F SERP. | | 1 | | 1 | 1 | 1 |
| CIRSE TUBEREUX | CIRSIIUM TUBEROSUM | R | | | 1 | | |
| ŒILLET DE MONTPELLIER | DIANTHUS HYSSOPIFOLIUS | R | | | 1 | | |
| ROSSOLIS A FEUILLES RONDES | DROSEREA ROTUNDIFOLIA | N | | | 1 | | |
| BRUYERE CILIEE | ERICA CILIARIS | | 1 | | 1 | | |
| BRUYERE A BALAIS | ERICA SCOPARIA | | 1 | | 1 | | |
| BRUYERE VAGABONDE | ERICA VAGANS | R | | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LINAIGRETTE A FEUILLES ETROITES | ERIOPHORUM ANGUSTIFOLIUM | | | | 1 | | |
| LINAIGRETTE A FEUILLES LARGES | ERIOPHORUM LATIFOLIUM | R | | | 1 | | |
| GENTIANE PNEUMONANTHE | GENTIANA PNEUMONANTHE | R | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GENTIANE CHAMPETRE | GENTIANELLA CAMPESTRIS | R | | | | 1 | |
| ORCHIS MOUCHERON | GYMNADENIA CONOPSEA | | | 1 | 1 | | |
| HIPPOCREPIS A TOUPET | HIPPOCREPIS COMOSA | D | | | 1 | | |
| MILLEPERTUIS ANDROSEME | HYPERICUM ANDROSAEMUM | D | | | 1 | | |
| KŒLERIE DU VALAIS | KŒLERIA VALLESIANA | | 1 | | 1 | | |
| GESSE NOIRE | LATHYRUS NIGER | | | | 1 | | |
| NOTHOLÈNE DE MARANTA | NOTHOLAENA MARANTAE | R | 1 | | 1 | | |
| OPHIOSLOSSE VULGAIRE | OPHIOGLOSSUM VULGATUM | R | | | 1 | 1 | |
| ORCHIS A FLEURS LACHES | ORCHIS LAXIFLORA | | | | 1 | | |
| PARISSETTE A QUATRES FEUILLES | PARIS QUADRIFOLIA | R | | | 1 | | |
| SANGUISORBE OFFICINALE | SANGUISORBA OFFICINALIS | | 1 | | 1 | | 1 |
| SCILLE PRINTANIERE | SCILLA VERNA | | 1 | 1 | 1 | | |
| ASTEROCARPE POURPRE | SESAMOIDES PURPURASCENS | R | 1 | | 1 | | |
| SPIRANTHE D'ETE | SPIRANTHES AESTIVALIS | N | | | 1 | | |
| SPIRANTHE D'AUTOMNE | SPIRANTHES SPIRALIS | R | | | 1 | | |

| | | | | | | | |
|----------------|--|---|---|--|---|--|--|
| TULIPE SAUVAGE | TULIPA SYLVESTRIS | N | | | 1 | | |
| / | THYMUS POLYTRICHUS SUBSP. BRITANNICUS | | 1 | | 1 | | |

Les précisions apportées ici sont pour l'essentiel tirées de l'ouvrage L'Atlas de la flore vasculaire du Limousin, édité par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

Les noms scientifiques correspondent à l'index synonymiques de M KERGUÉLEN (1993).

1. AIL DES LANDES (*ALLIUM ERICETORUM*)

Caractéristique et répartition

Plante à bulbes, cet ail apprécie les sols plutôt frais et siliceux des landes, prairies et taillis.

En France, elle est présente dans le sud - ouest, de la Loire aux Pyrénées et à la bordure occidentale du Massif central.

Protégée au niveau régional, cette plante est connue en de rares stations en Corrèze et uniquement sur la Lande de Saint - Laurent et la Lande du Cluzeau et de la Flotte en Haute - Vienne.

Objectifs de gestion

Menacée par la fermeture du milieu, la préservation de l'espèce nécessite de développer et pérenniser la gestion par fauche / pâturage.

2. PHALANGERE A FLEUR DE LIS (*ANTHERICUM LILIAGO*)

Caractéristique et répartition

Cette liliacée est une plante thermoxérophile qui apprécie les stations chaudes et sèches : pelouses, forêts ouvertes, lisières, rocailles, sans préférence particulière pour la nature des sols.

Pratiquement absente dans le nord de la France et dans une grande partie de l'ouest, l'espèce reste peu commune ailleurs.

En Limousin où l'espèce est protégée en Creuse et en Haute-Vienne, cette plante est rare. En Haute - Vienne, elle est connue uniquement sur la lande du Cluzeau et de la Flotte où elle est retenue comme une espèce des ourlets pré - forestiers.

Objectifs de gestion

Le maintien de l'espèce passe par la gestion de l'ourlet qui peut être présenté comme un milieu ouvert mais de transition évoluant vers de degrés supérieurs de fermeture. Sa gestion est susceptible d'être développée par phases avec des périodes de pâturage pour conserver le milieu ouvert et d'abandon pour permettre à l'ourlet de se reconstituer.

3. BRUYERE CILIEE (*ERICA CILIARIS*)

Caractéristique et répartition

Cette bruyère est ici en limite orientale de répartition en France. Les stations en Limousin sur serpentines peuvent être considérées comme remarquables.

Sa présence sur la lande du Cluzeau et de la Flotte et sur la Lande de Saint - Laurent permet de retenir le groupement des landes mésophiles comme habitat naturel prioritaire au titre des landes humides atlantiques méridionales à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles.

Cette espèce est menacée par la fermeture du milieu et le vieillissement des pieds.

Objectifs de gestion

Les modes de gestion en faveur de cette espèce sont difficiles à développer sans expérience significative sur ce domaine précis. Néanmoins, l'agrandissement de la taille des stations actuelles pourrait être assuré par du débroussaillage autour des pieds pour limiter la concurrence des espèces voisines et faciliter l'ensemencement et / ou le marcottage. Le rajeunissement des pieds passe par l'étêtage des individus.

4. BRUYERE A BALAIS (ERICA SCOPARIA)

Caractéristique et répartition

En Limousin, les stations où sont notées cette bruyère, au port élevé, sont localisées à la façade ouest de la région. Les localités sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte et sur la Lande de Saint - Laurent sont en limite de son aire naturelle de répartition.

Objectifs de gestion

Au même titre pour la Bruyère précédente, la fermeture du milieu et le vieillissement des pieds représentent les principales menaces pour cette espèce. Les modes de gestion préconisés sont identiques.

5. ŒILLET DE MONTPELLIER (DIANTHUS HYSSOPIFOLIUS)

Caractéristique et répartition

L'Œillet de Montpellier présente une floraison spectaculaire de par la finesse de la découpe de ses pétales mauves.

En France, cette plante est notée dans les pelouses et bois secs, sur les rocailles, de préférence en zone de montagne : Alpes, Massif central et Pyrénées, entre 500 et 2000 m.

Espèce protégée en Limousin, les populations sur les chaos rocheux dans la Lande du Cluzeau et de la Flotte représentent les seules stations connues pour le département de la Haute - Vienne.

Objectifs de gestion

Spectaculaire en floraison, il convient d'informer les randonneurs, sans citer expressément l'espèce, de ne pas cueillir les fleurs.

A long terme, l'installation d'arbustes à la faveur des crevasses dans les chaos rocheux peut être préjudiciable à cet Œillet. Le bûcheronnage des arbustes est donc préconisé.



6. ROSSOLIS A FEUILLES RONDES (*DROSERA ROTUNDIFOLIA*)

Caractéristique et répartition

Plante carnivore caractéristique des tourbières acides jusqu'à moins de 2 000 m, l'espèce est considérée comme rare en France où elle est protégée au niveau national. En Limousin, elle est fréquente sur les reliefs de la Montagne Limousine mais plus rare dans les zones de plaine. Rare sur les affleurements, elle n'est connue que sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte, en une seule station, à proximité de l'étang qui borde le site.

Objectifs de gestion

Menacée par la fermeture du milieu, il convient de développer et pérenniser la gestion des sites par fauche / pâturage.

7. GENTIANE PNEUMONANTHE (*GENTIANA PNEUMONANTHE*)

Caractéristique et répartition

Cette plante vivace des landes, des prairies et des bois humides fleurit vers le mois d'août avec des densités variables de boutons floraux en fonction du degré d'ouverture des milieux. Plus ce dernier apparaît ouvert, plus le nombre de fleurs d'un bleu soutenu est important.

En France, cette Gentiane est disséminée et très localisée. Protégée en Limousin, car rare, cette Gentiane est notée sur les 5 affleurements de serpentinite.

A préciser, cette espèce est la plante-hôte de l'Azurée des Mouillères, petit papillon protégé au niveau national. La présence du couple Gentiane / Azuré reste rare à très rare en France comme en Limousin. Le sud de la Haute - Vienne abrite probablement une des plus importantes populations françaises d'Azuré des mouillères.

Objectifs de gestion

Informers les randonneurs, sans citer expressément l'espèce, de ne pas cueillir les fleurs.

Réaliser les opérations de fauche / pâturage en adéquation avec les exigences écologiques de la plante et de l'Azuré des mouillères (exclure la période mi - avril à mi - octobre).

8. GENTIANE CHAMPETRE (*GENTIANELLA CAMPESTRIS*)

Caractéristique et répartition

Au même titre que la Gentiane pneumonanthe, les inflorescences de Gentiane champêtre présentent une couleur bleutée mais une taille nettement plus discrète.

Cette petite Gentiane se développe au sein des milieux ouverts sur substrats acides et secs : pelouses, prairies, landes et bois clairs. Plus commune sur les reliefs compris entre 400 et 2500 m, elle reste rare en dessous de 400 m.

L'espèce est rare et localisée en Limousin, région administrative où elle est protégée. Sur les



affleurements de serpentinites, elle est uniquement connue sur la Lande des Pierres du Mas.

Objectifs de gestion

La fauche réalisée par la commune de La Porcherie est favorable à l'espèce. A court terme, il convient donc de fixer définitivement cette date.

9. ORCHIS MOUCHERON (*GYMNADENIA CONOPSEA*)

Caractéristique et répartition

Cette orchidée vivace croit dans des milieux assez variés avec une préférence pour les milieux ouverts sur substrat plutôt alcalin.

Notée sur presque tout le territoire français jusqu'à 2800 m, cette espèce reste toujours localisée. Elle est protégée au niveau régional et les stations sont localisées. Le sud de la Haute - Vienne, les landes sur serpentines notamment, abritent des stations abondantes.

Objectifs de gestion

Menacée par la fermeture du milieu, il convient de développer et pérenniser la gestion des sites par fauche / pâturage.

10. NOTHOLÈNE DE MARANTA (*NOTHOLAENA MARANTAE*)

La Notholène de Maranta est une fougère vivace qui pousse sur les rochers et éboulis arides et fortement ensoleillés, sur des substrats variés, calcaires exceptés.

Assez rare en France, cette plante méditerranéenne est présente jusque dans le nord - ouest du Massif central. Protégée au niveau régional, elle est très rare en Limousin. Elle n'est connue uniquement sur les affleurements de serpentines de Corrèze et de Haute - Vienne : Lande de Saint - Laurent et Lande du Cluzeau et de la Flotte. Autrefois notée sur la Lande des Pierres du Mas, elle est à rechercher.

La fermeture de son habitat, chaos rocheux, par boisement, l'extraction de pierres, mais aussi les activités de moto verte, peuvent faire disparaître les rares stations de cette fougère.

Objectifs de gestion

Développer des opérations de débroussaillage et de bûcheronnage dans les chaos.

Protéger par voie réglementaire l'ensemble de la Lande de Saint - Laurent pour éviter la pratique du moto - cross, susceptible de détruire les stations.

11. OPHIOGLOSSE VULGAIRE (*OPHIOGLOSSUM VULGATUM*)

Caractéristique et répartition

Cette petite fougère vivace se développe sur des milieux frais à humides : prairies, fonds marécageux, parfois en sous-bois. Plus fréquente dans tout le sud - ouest, cette espèce est présente çà et là sur le reste du territoire français. Cependant, le drainage et le retournement des herbages ont fait disparaître de façon majeure les populations d'Ophioglosse.

En Limousin, elle est commune dans les prairies fraîches du Bassin de Brive. Les sites de la Lande du Cluzeau et de la Flotte et la Lande des Pierres du Mas,

appartiennent aux quelques rares stations limousines et haut - viennoises pour cette espèce.

Objectifs de gestion

Menacée par la fermeture du milieu, il convient de pérenniser la gestion des stations par la fauche et / ou le pâturage.

12. PARISSETTE A QUATRE FEUILLES (*PARIS QUADRIFOLIA*)

Caractéristique et répartition

Cette liliacée a été découverte en 2007 par l'équipe technique du Conservatoire lors de travaux d'emprise de clôtures.

C'est une plante d'ombre, plutôt continentale. Elle croit sur des sols neutres à basiques. En Limousin elle demeure rare, connue en de rares stations comme sur La Lande du Cluzeau.

Objectifs de gestion

Plante de sous-bois, la réouverture de son milieu par du bûcheronnage peut lui être préjudiciable. On veillera à porter une attention à l'espèce lors des opérations de bûcheronnage.

13. ASTEROCARPE POURPRE (*SESAMOIDES PURPURASCENS*)

Caractéristique et répartition

L'Astrocarme rougeâtre est une plante vivace méditerranéenne - atlantique qui se développe sur les rochers et coteaux sablonneux, principalement sur terrains siliceux.

Elle est notée en France dans le Centre, l'Ouest, le Sud-Ouest et la Corse, jusqu'à 500 m.

En Limousin, elle est connue sur certains affleurements serpentiniques (Reygade en Corrèze, Saint-Laurent et Le Cluzeau en Haute-Vienne) et sur des coteaux et rochers siliceux du sud-ouest de la région.

Objectifs de gestion

Le maintien de l'ouverture de son milieu, pelouses écorchées notamment, nécessite de maintenir et développer le pâturage sur les affleurements où l'espèce est connue.

14. SPIRANTHE D'ETE (*SPIRANTHES AESTIVALIS*)

Caractéristique et répartition

Cette orchidée vivace se développe sur les substrats humides : les prairies, les landes à Molinie, les tourbières acides mais aussi dans les dépressions humides des dunes littorales.

En France, elle se rencontre occasionnellement dans les 2/3 sud, ainsi qu'en Bretagne, jusqu'à 1500 m. En raison d'importantes dégradations et de la destruction de ses milieux, les stations de cette plante ont fortement régressé ces dernières années. Elle est aujourd'hui protégée au niveau national.

En Limousin, les quelques stations connues sont notées pour l'essentiel dans le sud de la Haute-Vienne et de la Corrèze. La Lande du Cluzeau et de la Flotte appartient aux rares stations de cette espèce.

Objectifs de gestion

Le pâturage bovin autrefois pratiqué sur la station était favorable à l'espèce. La disparition de cette pratique agricole constitue une menace à court terme. Le retour d'un pâturage est donc préconisé.

15. SPIRANTHE D'AUTOMNE (*SPIRANTHES SPIRALIS*)

Caractéristique et répartition

Espèce à floraison tardive, assez proche de la Spiranthe d'été, cette espèce se rencontre généralement sur des milieux acides, voire légèrement alcalins, sur des sols secs à frais, dans les landes et pelouses.

En France, elle reste rare, excepté sur les littoraux atlantiques et méditerranéens où cependant elle tend à disparaître.

Protégée en Limousin, l'espèce est encore bien notée en Corrèze mais elle s'est raréfiée en Haute - Vienne. La Lande du Cluzeau et de la Flotte est une de ses rares stations connues.

Objectifs de gestion

Menacée par la fermeture du milieu, il convient de développer et pérenniser la gestion des sites par fauche / pâturage.

16. TULIPE SAUVAGE (*TULIPA SYLVESTRIS*)

Caractéristique et répartition

Cette plante bulbeuse, glabre et frêle, aux inflorescences jaunes, a été découverte seulement en 2005 par une administratrice du Conservatoire, M Raynault.

Cette tulipe est comme une espèce des terres cultivées et des friches, qui n'apprécie pas l'altitude.

Protégée au niveau national, l'espèce demeure rare. La lande du Cluzeau et de la Flotte est la seule station limousine connue de cette espèce. Il s'agit probablement de la sous espèce *australis*.

Objectifs de gestion

A préciser.



B. Espèces animales remarquables

Au même titre que pour les plantes vasculaires, certaines espèces animales méritent d'être prises en compte dans le cadre de ce document d'objectifs.

En effet, celles-ci présentent un caractère remarquable pour le Limousin, voire la Haute-Vienne, même si celles-ci ne peuvent pas bénéficier du statut propre aux habitats d'espèces, conformément aux dispositions de l'article 6 de la dite directive.

| NOM | | SAINT LAURENT | RIBIERE | CLUZEAU ET FLOTTE | PIERRES DU MAS | VILLEDIEU |
|--------------------------------|------------------------------|------------------|---------|----------------------|-------------------|-----------|
| VERNACULAIRE | SCIENTIFIQUE | | | | | |
| Insectes / Lépidoptères | | | | | | |
| Mercure | <i>Arethusana arethusana</i> | | | 1 | | |
| Azuré des mouillères | <i>Maculinea alcon</i> | 1 | | 1 | | 1 |
| Azuré bleu céleste | <i>Polyommatus bellargus</i> | 1 | | 1 | | |
| Insectes / Orthoptères | | | | | | |
| Criquet italien | <i>Calliptamus italicus</i> | 1 | | 1 | 1 | |
| Grillon des marais | <i>Pteronemobius heydeni</i> | | | 1 | | |
| Insectes / Coléoptères | | | | | | |
| Agrile de Guérin | <i>Agrilus guerini</i> | | | | 1 | |
| Casside de Panzer | <i>Cassida panzeri</i> | | | 1 | | |
| Amphibiens | | | | | | |
| Crapaud calamite | <i>Bufo calamita</i> | 1 | | 1 | | |
| Reptiles | | | | | | |
| Coronelle lisse | <i>Coronella austriaca</i> | | | 1 | | |
| Lézard des souches | <i>Lacerta agilis</i> | | | 1 | | |
| Mammifères | | | | | | |
| Crossope de Miller | <i>Neomys anomalus</i> | | | 1 | | |
| Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> | | | 1 | | |
| Oiseaux | | | | | | |
| Pipit farlouse | <i>Anthus pratensis</i> | 1 | | 1 | 1 | |
| Engoulevent d'Europe | <i>Caprimulgus europaeus</i> | | | 1 | | |
| Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | 1 | | 1 | | |
| Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | 1 | | 1 | | |

Les éléments concernant ces espèces sont en majorité issus d'ouvrages régionaux :

- Atlas des Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin, du Groupe Herpétologique et Mammalogique du Limousin.
- Atlas des oiseaux nicheurs en Limousin, de la Société pour l'Etudes et pour la Protection des Oiseaux en Limousin.

- Guide écologique des Papillons du Limousin, de la Société Entomologique du Limousin.

Ce tableau traduit les efforts inégaux développés en matière d'inventaires faunistiques. Les Landes des Pierres du Mas, de la Villedieu et de la Ribière mériteraient des nouvelles prospections. En effet, ces sites n'ont pas bénéficié du programme européen L.I.F.E. Pelouses.

1. MERCURE (*ARETHUSANA ARETHUSA*)

Caractéristique et répartition

Ce papillon présente sur les ailes du dessus une coloration brune avec une série de taches verticales orangées et un ocelle noir. Le dessous des ailes antérieures est fauve jaunâtre avec marge grise et un ocelle noir pupillé de blanc, et pour les ailes postérieures une coloration gris - noir avec lignes noires.

Le Mercure fréquente essentiellement les milieux chauds et secs comme les pelouses où se développent ses plantes hôtes, Fétuque et Brachypode.

En France, l'espèce est protégée en Ile de France. En Limousin, ce papillon est bien présent sur le Causse corrézien. En dehors, de ce secteur, l'espèce est rare. La Lande du Cluzeau et de la Flotte abrite une population isolée.

Objectifs de gestion

Pérenniser et développer le pâturage extensif ovin initié par le Conservatoire Régional sur les sites afin de maintenir le milieu ouvert et préserver ses plantes - hôtes.

2. AZURE DES MOUILLERES (*MACULINEA ALCON*)

Caractéristique et répartition

Ce papillon présente un dimorphisme sexuel marqué sur le plan de la coloration. Chez les mâles, le dessus des ailes tirent vers le bleu violacé contrairement aux femelles au-dessus des ailes brun foncé.

Tout comme d'autres espèces du genre *Maculinea*, cette espèce présente un cycle biologique intéressant. Dans un premier temps, les chenilles se développent sur une plante rare en Limousin, la Gentiane pneumonanthe. Par la suite, la larve tombe au sol et est alors recueillie par des fourmis du Genre *Myrmica*. Les larves passent ainsi l'hiver et une partie des chenilles se métamorphose en papillon adulte au printemps suivant pour sortir de la fourmilière.

Avec une génération par an, ce papillon est donc très vulnérable. En France, l'espèce protégée au niveau national est retenue sur la liste rouge comme en danger.

Rare en Limousin, les localités sur les affleurements de serpentinite appartiennent aux rares stations pour cette espèce. En dehors de ces sites, il existe dans le sud haut - viennois d'autres populations en apparence isolées. L'ensemble forme probablement une population de populations qui serait nécessaire d'étudier plus en détail.



Objectifs de gestion

Menacée par la fermeture du milieu (par l'augmentation de la hauteur de végétation et par le boisement spontané), il convient de bloquer la dynamique naturelle des landes humides par la fauche et le pâturage.

Ces opérations sont à réaliser en liaison avec les exigences écologiques de la plante - hôte du papillon, la Gentiane pneumonanthe. A cet effet, les stations doivent être exclues de fauche et de pâturage de la mi-avril à la mi-octobre.

3. AZURE BLEU CELESTE (*POLYOMMATUS BELLARGUS*)

Caractéristique et répartition

Comme le précise son nom vernaculaire, les mâles présentent le dessus des ailes d'un bleu ciel vif contrairement aux femelles aux ailes brunes plus ou moins marquée de bleu. Le dessous des ailes est gris - brun.

Les adultes apparaissent généralement vers le mois de mai et l'espèce peut connaître jusqu'à trois générations par an.

L'Azuré bleu céleste est essentiellement inféodé à la répartition de sa plante - hôte, l'Hippocrépis à toupet et éventuellement à d'autres Fabacées.

En France, l'espèce est présente partout sur milieux calcaires. En Limousin, elle est fréquente sur le Causse corrézien mais rare ailleurs.

Les pelouses de la Lande du Cluzeau et de la Flotte avec la présence de l'Hippocrépis à toupet, constituent pour le département de la Haute - Vienne les seules stations connues pour cette espèce.

Objectifs de gestion

Menacé par la fermeture des pelouses, les pratiques de pâturage sur les pelouses sont à développer et à pérenniser.

4. CRIQUET ITALIEN (*CALLIPTAMUS ITALICUS*)

Caractéristique et répartition

Ce criquet relativement farouche présente une couleur variable dans la gamme des bruns.

Espèce xérothermophile, son existence est conditionnée par la présence d'habitats rocaillieux, arides et dénudés comme les pelouses écorchées. Faute d'inventaires entomologiques et de part sa couleur mimétique, la répartition du Criquet italien est méconnue.

En France comme en Europe, de nombreuses populations semblent avoir disparu ces dernières années. En Limousin, sa présence est généralement signalée sur les pelouses du Causse corrézien. Les populations connues sur les sites Natura 2000 constituent des isolats de population intéressants.

Objectifs de gestion

Menacé par la fermeture des pelouses, les pratiques de pâturage sur les pelouses sont à développer et à pérenniser.

5. GRILLON DES MARAIS (*PTERONEMOBIUS HEYDENII*)

Caractéristique et répartition

Plus petit mais de couleur noire comme le Grillon des bois, le Grillon des marais est une espèce inféodée aux zones humides.

En France, comme en Europe, la destruction de ses habitats, par drainage notamment, a fortement contribué à réduire la distribution et les populations de cette espèce.

En Limousin, l'espèce semble commune contrairement à sa répartition européenne qui met en évidence un effondrement des populations. Il est connu sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte

Objectifs de gestion

Le maintien du statut réglementaire actuel, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes, est à soutenir.

6. AGRILE DE GUERIN (*AGRILUS GUERINI*)

Caractéristique et répartition

Cet insecte est un petit coléoptère aux élytres tachés de blanc et dont la coloration varie sur la gamme des bleus jusqu'au bleu - noirâtre. La taille avoisine les 10 mm.

La larve évolue dans les Saules où elle creuse des galeries dans l'aubier des branches supérieures et du tronc.

Les observations des adultes se fait généralement autour de la fin juillet - début août, généralement sur les feuilles de Saules. La ponte s'effectue sur les jeunes pousses.

Cet Agryle est plus abondant dans les parties septentrionales de l'Europe et de la France. Sa présence est intéressante en Limousin car celui-ci serait ici en limite sud d'aire de répartition. L'espèce a été notée sur la Lande des Pierres du Mas.

Objectifs de gestion

L'élagage et la taille en têtards des Saules est un élément de gestion favorable à l'espèce qu'il convient de développer sur l'ensemble des sites.

7. CASSIDE DE PANZER (*CASSIDA PANZERI*)

Caractéristique et répartition

Caractéristique des prairies tourbeuses et des landes humides, ce petit coléoptère est inféodé à la Scorzonère, sa plante - hôte. Le drainage des zones humides ainsi que leur abandon avec la fermeture du milieu représentent les principales menaces pour cet insecte.

En France comme en Limousin, cet insecte demeure rare, probablement sous - inventorié.

Objectifs de gestion

Les opérations de fauche / pâturage extensif sont favorables à la plante - hôte et donc à l'espèce.

8. CRAPAUD CALAMITE (*BUFO CALAMITA*)

Caractéristique et répartition

De couleur verdâtre avec motifs tirant vers le brun et au dos recouvert de petites glandes orangées, ce crapaud présente une taille trapue. Peu exigeant, il fréquente de nombreux milieux aquatiques, étangs, mares, ornières..... Cette large répartition en matière de biotopes semble se confirmer devant son autre nom vernaculaire : Crapaud des joncs. L'espèce est aussi très sociale et accepte la présence d'autres espèces, poissons compris, grands consommateurs de têtards !

Elle est protégée au niveau national et européen (annexes IV de la Directive Habitat et annexe II de la Convention de Berne). En France, l'espèce est surtout victimes de l'assèchement des zones humides.

En Limousin, sa présence reste rare mais avant tout sporadique. Le Crapaud calamite est actuellement connu sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte et la Lande de Saint - Laurent. Sa présence sur les autres sites, comme ailleurs en Limousin, reste à préciser par des inventaires.



Objectifs de gestion

Espèce sociale et peu exigeante, les mesures de gestion en faveur du Sonneur à ventre jaune, espèce annexe II de la directive Habitats, seront profitables au Crapaud calamite.

9. CORONELLE LISSE (*CORONELLA AUSTRIACA*)

Caractéristique et répartition

Gris - beige avec tâches sombres sur le dos, cette couleuvre est de petite taille. Elle se nourrit essentiellement de lézards et occasionnellement de serpents et petits rongeurs.

Elle est protégée au niveau national et est notée partout en Europe sauf sur le pourtour méditerranéen. Signalée sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte, elle reste rare en Limousin. Mais discrète, elle demeure probablement sous - inventoriée.

Objectifs de gestion

En raison des mesures actuellement en place sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes et gestion Conservatoire, l'espèce n'apparaît pas en danger.

10. LEZARD DES SOUCHES (*LACERTA AGILIS*)

Caractéristique et répartition

Plus massif et trapu que ses congénères et de couleur plutôt brune, le Lézard des souches fréquente essentiellement les milieux ensoleillés.

Il est protégé au niveau national et européen (annexes IV de la Directive Habitat et annexe II de la Convention de Berne). En France comme en Limousin, l'espèce ne semble pas menacée mais semble ici en limite de répartition. En Haute - Vienne, sa présence semble plus rare qu'en Creuse et en Corrèze. La mention faite sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte est confirmée.



Objectifs de gestion

En raison des mesures actuellement en place sur la lande du Cluzeau et de la Flotte, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes et la gestion par le Conservatoire Régional, l'espèce n'apparaît pas en danger.

La gestion par pâturage qui permet de limiter la fermeture du milieu est favorable à l'espèce, sensible à l'ensoleillement et donc au degré d'ouverture des milieux.

11. CROSSOPE DE MILLER (*NEOMYS ANOMALUS*)

Caractéristique et répartition

Avec un dos noir et un ventre blanc, la Musaraigne de Miller est un petit mammifère adapté à une vie plus ou moins aquatique. Elle constitue une espèce bio - indicatrice de la qualité de l'eau et des milieux environnants.

Espèce protégée au niveau national et européen (Convention de Berne), elle reste absente de nombreuses régions de plaine, en particulier dans les régions de grandes cultures.

En Limousin, cette Musaraigne, qui ne semble pas menacée, demeure rare et localisée. Les inventaires signalent l'espèce sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte.

Objectifs de gestion

Espèce aquatique, les préconisations de gestion développées auparavant vis à vis des milieux et des espèces s'inscrivent dans le sens du maintien de la qualité de l'eau du site.

12. NOCTULE COMMUNE (*NYCTALUS NOCTULA*)

Caractéristique et répartition

Chauve-souris de taille robuste aux puissantes mâchoires, la Noctule commune occupe de nombreux gîtes hivernaux et de mise - bas : vieux arbres, constructions anciennes ou modernes, qui tendent à montrer les affinités arboricoles de l'espèce. Les grandes vallées boisées constituent ses biotopes de prédilection. Insectivore, elle chasse au-dessus des zones humides.

L'espèce est protégée au niveau national et international (annexes IV de la directive Habitat, annexe II de la Convention de Berne, annexe II de la Convention

de Bonn). Elle est plus abondante vers le nord de la France à l'exception de la Bretagne et des reliefs montagneux.

En Limousin, la Noctule commune semble être en limite sud d'aire de répartition. La Haute-Vienne abriterait une population isolée et par voie de conséquence menacée. La Lande du Cluzeau et de la Flotte est identifiée comme un territoire de chasse pour cette espèce.

Objectifs de gestion

Avec la présence de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes et la gestion du site initié par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, l'espèce ne semble pas menacée.

13. PIPIT FARLOUSE (*ANTHUS PRATENSIS*)

Caractéristique et répartition

Les couleurs ternes et les mœurs discrètes rendent difficile les observations de cet oiseau. Il fréquente les landes, prés humides et pelouses sèches. Nichant à même le sol, les sites dégagés sont ses zones de nidification privilégiées.

Protégé au niveau national et par la Convention de Berne, en France, deux ensembles de populations peuvent être distingués : au nord de la France depuis la Bretagne jusqu'à l'est, et dans le Massif central Limousin compris.

Dans cette région, cette espèce est surtout présente sur la Montagne limousine, Plateau de Millevaches en particulier. En dehors de ces sites, l'oiseau reste rare. En limite méridionale d'aire de répartition, la Lande de Saint - Laurent constitue une zone remarquable pour ce Pipit.

Quelques individus nicheurs et hivernants ont été notés par la Société pour l'Etude et pour la Protection des Oiseaux du Limousin sur les secteurs de pelouse et de mélange pelouse - lande sèche.

Objectifs de gestion

La gestion par fauche / pâturage est à soutenir. Il convient aussi de maintenir en place quelques arbres qui servent à l'oiseau à se percher et à observer les environs.

14. ENGOULEVENT D'EUROPE (*CAPRIMULGUS EUROPAEUS*)

Caractéristique et répartition

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau au plumage mimétique qui se fond dans la végétation le jour, période durant laquelle il reste silencieux et immobile. Cet insectivore s'active la nuit pour chasser et est audible le soir au ronronnement monotone qu'il émet.

Protégé au niveau national et européen (annexes I de la directive Oiseaux, annexe II de la Convention de Berne), l'espèce apprécie pour nicher de milieux à végétation basse en zones sèches et arides comme les friches et les landes, notamment sénescents.

Avec la disparition des landes par enrésinement et par mise en cultures, les populations françaises d'Engoulevent ont fortement diminué ces dernières années. Cette remarque prend toute son ampleur en Limousin. Les observations de cette espèce ont été faites sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte, dans les secteurs de landes méso-hygrophiles où l'oiseau est noté nicheur.

Objectifs de gestion

Ce site est protégé en partie de l'enrésinement par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes et du boisement spontané par la gestion du Conservatoire. Ces mesures doivent être pérennisées.

Pour le dérangement, les zones de nidification doivent être exclues de pâturage et de fauche durant cette période sensible, de fin mai à la mi-septembre. On veillera aussi à éloigner le passage du sentier d'interprétation de ces zones.



15. BUSARD SAINT-MARTIN (*CIRCUS CYANEUS*)

Caractéristique et répartition

Chez le mâle, le plumage est gris clair avec pointes des ailes noires tandis que la femelle est brune à croupion blanc. L'espèce chasse les jeunes passereaux et les petits rongeurs.

En France, ce Busard occupe une grande diversité de milieux : friches, jeunes plantations forestières, landes, marais, bordure d'étang mais aussi les champs de céréales. Il semblerait d'ailleurs que sa présence dans les champs de céréales constitue une adaptation à la disparition par enrésinement de son habitat de prédilection, la lande.

Autrefois rare ou assez peu commun dans certaines régions françaises, nord - ouest du pays, cette espèce semble en progression. Elle est aujourd'hui protégée au niveau national et européen (annexes I de la directive Oiseaux, annexe II de la Convention de Berne et annexe II de la Convention de Bonn).

En Limousin, la population est estimée à 200 - 500 couples. L'oiseau reste donc rare. Migrateur partiel, les landes sur serpentinite accueillent quelques couples reproducteurs. Des individus en chasse sont aussi régulièrement observés sur ces sites. Les dortoirs ne sont actuellement connus que sur la lande du Cluzeau et de la Flotte. L'espèce semble apprécier les secteurs de lande vieillissante.

Objectifs de gestion

Ce site est protégé de l'enrésinement par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes et du boisement spontané par la gestion engagée par le Conservatoire Régional. Ces mesures doivent être pérennisées.

Cependant, il convient de créer des zones de tranquillité et de vieillissement maîtrisé de la lande dans les zones de nidification (début avril à début août) et d'hivernage.

16. FAUVETTE PITCHOU (*SYLVIA UNDATA*)

Caractéristique et répartition

Insectivore, cet oiseau reste fidèle à ses territoires de reproduction. Espèce discrète, la Fauvette pitchou affectionne les maquis, garrigues, landes à atlantiques, boisements clairs. Méridionale, elle est particulièrement sensible aux grands froids hivernaux qui peuvent éradiquer des populations en limite de répartition.

Cet oiseau est protégé à différents degrés : au niveau national et européen (annexes IV de la directive Habitat, annexe II de la Convention de Berne et annexe II de la Convention de Bonn).

En limite de répartition, sa présence en Limousin reste donc rare, voire exceptionnelle. En l'état actuel des connaissances, les bosquets et les zones à ajoncs de la Lande de Saint-Laurent lui semble favorable. La nidification semble être en passe d'être prouvée.

Objectifs de gestion

Le maintien de secteurs à ajoncs en bordure de la lande et de bosquets dans la zone centrale doit être retenu.



Cliché AUDEVARD A : Fauvette pitchou dans fourrés d'Ajonc